RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Évaluation • Recherche • Enseignement supérieur

Hcéres

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

*Pour faciliter la lecture de ce rapport et conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, les termes employés pour désigner des personnes non identifiées, des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, conseiller scientifique, chargé de projet, chercheur, enseignant-chercheur, doctorant, directeur, personnel, agent, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre, s'appliquant aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

« Toute autorité administrative indépendante ou autorité publique indépendante adresse chaque année, avant le 1er juin, au Gouvernement et au Parlement un rapport d'activité rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens. Il comporte un schéma pluriannuel d'optimisation de ses dépenses qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de dépenses des mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Le rapport d'activité est rendu public. »

Article 21 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes

Rapport d'activité 2024 adopté par le collège du Hcéres le 10 avril 2025.

Date de publication : mai 2025

Conception et réalisation : Service communication du Hcéres

SOMMAIRE

6. AVANT-PROPOS

8. MISSIONS ET STATUT

11. LE COLLÈGE

18. ORGANIGRAMME

20. ACTIVITÉ

21. 2024 : les temps forts

24. Chiffres clés de l'année 2024

26. Moments clés de l'année 2024

27. Cartographie des vagues d'évaluation

28. Évaluer les universités et les écoles

32. Mieux répondre aux enjeux de l'évaluation dans le domaine de la santé

34. Évaluer les universités et les écoles

36. Évaluer les formations

39. Évaluer les organismes

41. À l'international : coopérer et évaluer

44. Diversifier les sources et méthodes pour les analyses scientométriques

47. Promouvoir l'intégrité scientifique

50. Collecter et traiter les données

53. MOYENS

54. Ressources humaines

60. Budget

AVANT-PROPOS

CORALIE CHEVALLIER
Présidente du Hcéres

L'année 2024 s'inscrit dans une dynamique de transformation et de consolidation pour le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), fidèle à sa mission d'évaluation impartiale et rigoureuse.

Cette année a été marquée par l'adoption d'une nouvelle charte de l'évaluation, fruit d'une réflexion approfondie et d'une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce document essentiel affirme les principes fondamentaux qui guident l'action du Haut Conseil : transparence des procédures, production rigoureuse des rapports, dialogue constant avec les entités évaluées et amélioration continue de nos pratiques.

Le Hcéres a également poursuivi sa démarche d'alignement avec les standards européens, notamment à travers le rapport de suivi à mi-parcours de son évaluation par l'Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Cette reconnaissance internationale renforce la crédibilité et l'influence du Haut Conseil, tout en garantissant aux entités évaluées une lisibilité et attractivité accrues de leurs performances académiques et scientifiques.

Dans un contexte d'évolution des politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Hcéres doit pouvoir s'adapter et innover. Le déménagement vers de nouveaux locaux a été l'occasion de réinterroger nos modes de travail et d'optimiser nos ressources. Par ailleurs, le Haut Conseil a initié un renforcement de son action dans l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur privés, réaffirmant ainsi son rôle central dans la régulation de l'ensemble du système de formation et de recherche.

L'intégrité scientifique est aussi demeurée un axe fort de notre action. En s'appuyant sur l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis), le Hcéres participe activement à la mise en place de dispositifs qui visent à promouvoir des pratiques responsables et à sensibiliser la communauté académique aux enjeux d'éthique et de déontologie.

L'Observatoire des sciences et des techniques a poursuivi sa mission d'analyse du positionnement scientifique de la France. Son dernier rapport indique que de 2010 à 2022, nous sommes passés du 6e rang mondial au 13e rang mondial alors que l'Italie s'est maintenue au 7e. Ces analyses sont indispensables pour éclairer le débat public et les politiques publiques visant à renforcer la place de la science dans la société.

Enfin, 2024 a été marquée par un dialogue renforcé avec les établissements, les pouvoirs publics et nos partenaires européens et internationaux. Cette concertation accrue est essentielle pour accompagner les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche, tout en garantissant une évaluation pertinente et utile aux décideurs comme aux acteurs de terrain.

J'aborde l'avenir avec la volonté de réformer un certain de nombre de nos pratiques, pour rendre l'évaluation toujours plus rigoureuse, indépendante et utile aux communautés académiques. Le prochain rapport d'activité nous permettra de présenter les actions qui seront déployées en 2025.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du Hcéres, les experts mobilisés et nos partenaires pour leur engagement au service de l'évaluation et de l'excellence de notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

MISSIONS ET STATUT

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est l'autorité publique indépendante en charge de l'évaluation du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Le Hcéres concourt avec les structures évaluées (universités, grandes écoles, organismes) et avec les pouvoirs publics à la qualité de la formation et de la recherche.

MISSIONS

Dans le cadre fixé par la loi et le règlement, le Haut Conseil évalue des objets nombreux et diversifiés, en particulier les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique, l'Agence nationale de la recherche, les structures et unités de recherche et les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur.

Lorsqu'un établissement décide de recourir à une autre instance pour l'évaluation de ses structures et unités de recherche ou de ses formations et diplômes, le Hcéres est chargé de valider les procédures mises en œuvre.

Outre les réponses qu'il apporte aux besoins d'évaluation exprimés par les ministres compétents en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, le Haut Conseil peut être amené à évaluer les activités d'expertise scientifique auprès des pouvoirs publics et du Parlement, les grandes infrastructures de recherche nationales, les structures de droit privé recevant des fonds publics destinés à la recherche ou à l'enseignement supérieur, les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

À travers les procédures d'évaluation et dans les rapports qu'il publie à l'issue des évaluations, le Haut Conseil apprécie la qualité en matière de formation et de recherche et mesure les résultats et la performance des organisations.

Les constats, les analyses et les recommandations que le Hcéres émet à l'attention des entités évaluées et des autorités publiques contribuent à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et permettent d'éclairer les politiques publiques.

Ses travaux sont destinés prioritairement :
- à aider les établissements contribuant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique d'établissement ;
- à éclairer l'État, pour la préparation des contrats d'objectifs, de moyens et de performance et des contrats pluriannuels définissant notamment les activités et les objectifs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que pour l'allocation des moyens à ces derniers.

Grâce à l'Observatoire des sciences et techniques, le Haut Conseil produit par ailleurs des indicateurs et des analyses scientométriques à l'échelle mondiale.

Le Hcéres assure enfin la promotion de l'intégrité scientifique et sa prise en compte dans les évaluations. Il participe à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique et favorise l'harmonisation et la mutualisation des pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en la matière.

STATUT

Le Haut Conseil actuel est le résultat de plusieurs lois de 2006, 2013 et 2020. En tant qu'autorité publique indépendante, le collège, son instance délibérante, associe les parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche, destinataires au premier chef de l'évaluation.

Cadre législatif et réglementaire

La loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche a créé l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Le Haut Conseil a été créé par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et installé suite à la publication du décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Avec la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement, le Hcéres est passé du statut d'autorité administrative indépendante au statut d'autorité publique indépendante, dont les missions sont précisées à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche. Les compétences de son collège ont également été précisées et une nouvelle mission de coordination lui a été confiée.

Le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a été abrogé en fin d'année 2023. Ses dispositions, ainsi que celles des décrets n° 2021-1537 du 29 novembre 2021 définissant les règles de confidentialité et de publicité applicables aux évaluations du Hcéres et n° 2022-225 du 22 février 2022 concernant la coordination des instances d'évaluation nationales par le Hcéres, se retrouvent désormais dans le code de la recherche aux articles R. 114-1 à R. 114-23, en application du décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche.

Quant à l'article 2 du décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique, qui précise le rôle de conseil du Hcéres en matière d'intégrité scientifique, il a été codifié à l'article D. 211-2 du code de la recherche.

LE COLLÈGE

Le collège arrête le programme annuel d'évaluations, définit les mesures propres à assurer la pertinence des procédures d'évaluation et prend les actes destinés à l'administration du Hcéres.

UNE INSTANCE GARANTE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DU HCÉRES

La gouvernance du Hcéres est organisée autour de son collège. Aux termes des articles R. 114-3 à R. 114-8 du code de la recherche, il délibère notamment sur les éléments relatifs :

- au dispositif d'évaluation : charte de l'évaluation, référentiels et programmes des évaluations conduites par le Hcéres, conditions de nomination des experts, modalités de validation des procédures d'évaluation et politique en matière de coopération internationale ;

- à l'administration du Hcéres : questions budgétaires, financières et de tarification, règlement intérieur et organisation interne, rapport annuel d'activité, conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel.

Le Hcéres s'est doté d'un règlement intérieur, approuvé par le collège le 9 mai 2022, qui définit les principes de son organisation interne, du fonctionnement du collège, de la déontologie de ses membres et de celle des collaborateurs, ainsi que des experts du Hcéres.

Les relevés des délibérations, les annexes et les procès-verbaux des séances du collège sont mis en ligne sur le site internet du Hcéres[1].

1.https://www.hceres.fr/fr/college-du-hceres

VINGT-QUATRE MEMBRES NOMMÉS PAR DÉCRET

Le collège du Hcéres est constitué de vingt-quatre membres. Ils sont nommés par décret pour une durée de quatre ans, et leur mandat est renouvelable une fois. Désignée parmi eux, la présidente dirige le Hcéres.

Le mandat de l'ancien collège du Hcéres s'est achevé le 30 octobre 2024. Le décret de nomination des nouveaux membres du collège a été pris le 27 février 2025 et la nouvelle présidente a été nommée le 3 mars 2025.

La présidence du Hcéres par intérim

Le décret du 25 septembre 2023[1] ayant mis fin à sa demande aux fonctions de membre et de président du collège du Haut Conseil de Thierry Coulhon, l'intérim de la présidence du Hcéres a été assurée depuis cette date et jusqu'à la nomination d'une nouvelle présidente le 3 mars 2025, par Stéphane Le Bouler, secrétaire général. Ce dernier a exercé l'ensemble des fonctions confiées au président, à l'exception de la présidence des séances du collège qui revenait au membre doyen d'âge présent, conformément aux articles R. 114-8, R. 114-10 et R. 114-11 du code de la recherche.

1. Décret du 25 septembre 2023 portant fin de fonctions de membre et de président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION (AU 1ER AVRIL 2025)

/// SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (CNU)

Valérie Botta-Genoulaz, professeure des universités, automatique, génie industriel des sciences appliquées de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon ;

Florence Fontaine, professeure des universités au sein de l'unité Résistance Induite et Bio-protection des Plantes à l'Université Reims Champagne-Ardenne ;

Dimitri Houtcieff, doyen de la Faculté de droit d'Evry – Paris-Saclay.

/// SUR LA PROPOSITION DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CoNRS) PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Albrecht Burkard, professeur des universités, histoire moderne, à l'Université de Limoges ;

/// SUR LA PROPOSITION DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION DE CHACUN DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Benjamin Guedj, directeur de recherche au centre Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique de l'Université de Lille.

/// SUR LA PROPOSITION DES PRÉSIDENTS OU DIRECTEURS D'ORGANISME DE RECHERCHE

Marion Cipriano, directrice du département de l'évaluation à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;

Shahin Hodjati, directeur des opérations au sein de la direction générale déléguée à l'innovation à l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique.

/// SUR LA PROPOSITION DE FRANCE UNIVERSITÉS (CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ) ET DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANÇAISES D'INGÉNIEURS

Laurence Hafemeister, Conseillère internationale auprès de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, ex-directrice de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications ;

Paul Indelicato, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, physique, conseiller recherche de France Universités.

/// AU TITRE DES DEUX AUTRES MEMBRES AYANT LA QUALITÉ DE CHERCHEUR, D'INGÉNIEUR OU D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Thomas Ernst, directeur scientifique au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives CEA-Leti ;

Christelle Roy, directrice de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre nationale de la recherche scientifique (CNRS).

/// AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS PROPOSÉS PAR LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

Etienne Matignon, ancien membre du bureau national de la Fédération des associations générales étudiantes ;

Inês Fontenelle, membre du bureau de l'Union étudiante.

/// AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Alain Cadix, président du comité éthique, société et technologies de l'Académie des technologies ;

Jean-François Carpentier, professeur à l'Université de Rennes et chercheur à l'Institut des Sciences Chimiques de Rennes ;

Ulf Hedbjörk, chef de projet à UKÄ, agence d'évaluation suédoise ;

Fanny Henriet, directrice de recherche au CNRS, Aix Marseille School of Economics ;

Marilena Maniaci, professeure à l'Université de Cassino et du sud du Latium, paléographie, membre du conseil d'administration de l'*Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca* ;

Jessica Zucman-Rossi, directrice du Centre de Recherche des Cordeliers et professeure en oncologie.

/// AU TITRE DES PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE CHAQUE ASSEMBLÉE

Sonia de La Provôté, sénatrice du Calvados (groupe Union Centriste).

Delphine Lingemann, députée de la 4e circonscription du Puy-de-Dôme (Les Démocrates).

COMPOSITION (AU 6 OCTOBRE 2023)

/// SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Valérie Botta-Genoulaz, professeure des universités, automatique, génie industriel des sciences appliquées (Institut National des Sciences Appliquées de Lyon) ;

Sylvain Ferez, maître de conférences, directeur adjoint de l'unité de recherche Santé, éducation, situations de handicap (Université de Montpellier) ;

Caroline Gruson, professeure des universités, mathématiques (Université de Lorraine) ;

René Guinebretière, professeur des universités, physique de la matière condensée (Université de Limoges) ;

Arianna Esposito, maître de conférences, histoire de l'art et archéologie (Université de Bourgogne).

/// SUR LA PROPOSITION DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Cristine Alves Da Costa, directrice de recherche (Institut de pharmacologie moléculaire, CNRS, Inserm) ;

Tanguy Nébut, ingénieur de recherche (Institut de physique du globe de Paris) ;

Carole Siret, ingénieure d'études (Centre d'immunologie de Marseille-Luminy, CNRS, Inserm).

/// SUR LA PROPOSITION DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION DE CHACUN DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Jean-Claude Sirard, directeur de recherche, microbiologie (Inserm).

/// SUR LA PROPOSITION DES PRÉSIDENTS OU DIRECTEURS D'ORGANISME DE RECHERCHE

Geneviève Almouzni, directrice de recherche CNRS, biologie, responsable de l'équipe Chromatin Dynamics (Institut Curie), membre de l'Académie des sciences ;

Michel Bidoit, directeur de recherche honoraire CNRS, informatique (Institut des sciences de l'information et de leurs interactions) ;

Isabelle Oswald, directrice du laboratoire de toxicologie alimentaire (ToxAlim, Institut national de la recherche agronomique).

/// SUR LA PROPOSITION DE FRANCE UNIVERSITÉS (CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ) ET DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANÇAISES D'INGÉNIEURS

Laurent Bigué, professeur des universités, traitement du signal et des images (École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace, Université de Haute-Alsace) ;

Manuelle Franck, professeure des universités, géographie, Indonésie, Asie du Sud-Est (Institut national des langues et civilisations orientales) ;

Paul Indelicato, directeur de recherche CNRS, physique, conseiller recherche de France Universités.

/// AU TITRE DES DEUX AUTRES MEMBRES AYANT LA QUALITÉ DE CHERCHEUR, D'INGÉNIEUR OU D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Stéphane Dalmas, conseiller innovation de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique ;

Nathalie Vergnolle, directrice de l'Institut de recherche en santé digestive (Inserm, ENVT, INRAe, UPS).

/// AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS PROPOSÉS PAR LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

Benjamin Peutevynck, membre du bureau national de l'Union nationale des étudiants de France, responsable des questions universitaires ;

Marine Ribals, chargée de mission Approches participatives de la vie étudiante, Learning Planet Institute (désignée par la FAGE).

/// AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Yann Algan, professeur à HEC, économie, membre du Conseil d'analyse économique ;

Hélène Burlet, experte en Nouvelles Technologies de l'Énergie, direction scientifique Énergies, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ;

Daniela Cristina Ghitulica, professeure à l'Université Politehnica de Bucarest, génie chimique, directrice générale de l'Agence roumaine d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur et vice-présidente de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* ;

Philippe Gillet, directeur scientifique de la société SICPA, géophysique, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, Suisse ;

Ronny Heintze, commissaire en charge des affaires internationales à l'*Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengänge*, Allemagne ;

Didier Roux, directeur de recherche CNRS, physique, délégué à la communication et à l'information scientifique de l'Académie des sciences ;

Cathie Vix-Guterl, vice-présidente Anticipation & Portfolio Performance, TotalEnergies ;

Marilena Maniaci, professeure à l'Université de Cassino et du sud du Latium, paléographie, membre du conseil d'administration de l'*Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca*.

/// AU TITRE DES PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE CHAQUE ASSEMBLÉE

Philippe Berta, député de la 6e circonscription du Gard (groupe Démocrate) ;

Sonia de La Provôté, sénatrice du Calvados (groupe Union Centriste).

LES SÉANCES DU COLLÈGE DU HCÉRES DE L'ANNÉE 2024

6 mars 2024

- Compte financier 2023 ;
- Rapport d'activité 2023 ;
- Point d'information sur la désignation des membres du conseil d'orientation de l'Ofis ;
- Point d'information relatif à la procédure de refonte de la charte de l'évaluation ;
- Point sur l'élaboration du rapport de suivi à mi-parcours de l'évaluation du Haut Conseil par la *European Association for Quality Assurance in Higher Education*.

Consultation écrite du 16 octobre 2024

- Modifications apportées au référentiel d'évaluation des écoles d'art et de design ; des formations du 1er et du 2e cycle des écoles du domaine de la culture et des centres d'investigation clinique ;
- Élaboration du référentiel d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général et des formations du 1er et du 2e cycle reconnues par l'État et portées par des établissements privés d'enseignement supérieur.

18 septembre 2024

- Budget rectificatif de l'exercice 2024 ;
- Charte de l'évaluation ;
- Point d'information relatif à l'organisation du travail dans le cadre de la refonte de la procédure de recours ;
- Modifications apportées aux référentiels d'évaluation des établissements ; des écoles d'architecture et de paysage ; des formations du 1er et du 2e cycle, des formations du 3e cycle, des unités de recherche ; des programmes de formation à l'étranger ; d'un doctorat à l'étranger et des organismes de recherche à l'étranger ;
- Point d'information relatif aux modifications apportées au référentiel d'évaluation des écoles d'art et de design ; des formations du 1er et du 2e cycle des écoles du domaine de la culture et des centres d'investigation clinique ainsi qu'à l'élaboration du référentiel d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général et des formations du 1er et du 2e cycle reconnues par l'État et portées par des établissements privés d'enseignement supérieur.

L'ORGANIGRAMME DU HCÉRES

MAI 2025

Secrétaire générale par intérim
Camille Jannic

Ressources humaines
Meriem Bissaad

Finances, achats & services
Camille Jannic

Affaires juridiques
Sophie Decker-Nomicisio

Agent comptable
José Morales
Fondé de pouvoir
Olivier Héliès

Département d'évaluation des établissements

Directeur
Pierre Glaudes

Chef de département
Florian Marquis

Département d'évaluation des organismes

Directeur
Bernard Larrouturou

Cheffe de département
Luana Quattrocelli

Département d'évaluation de la recherche

Directeur par intérim
Olivier Bonneau

Cheffe de département
Astrid Lanoue

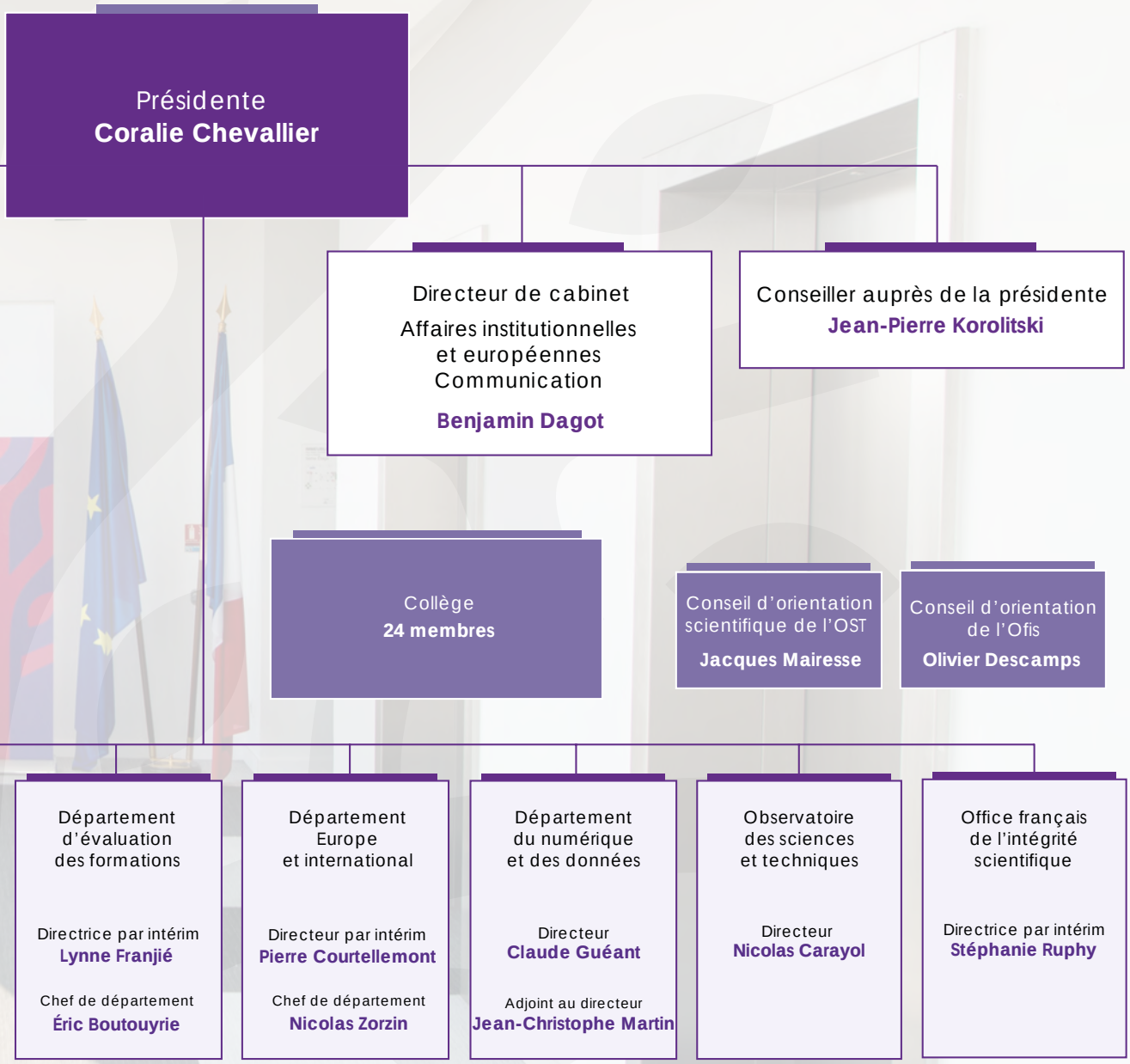
Présidente
Coralie Chevallier
Directeur de cabinet
Affaires institutionnelles et européennes
Communication
Benjamin Dagot
Conseiller auprès de la présidente
Jean-Pierre Korolitski
Collège
24 membres
Conseil d'orientation scientifique de l'OST
Jacques Mairesse
Conseil d'orientation de l'Ofis
Olivier Descamps
Département d'évaluation des formations
Directrice par intérim
Lynne Franjié
Chef de département
Éric Boutouyrie
Département Europe et international
Directeur par intérim
Pierre Courtellemont
Chef de département
Nicolas Zorzin
Département du numérique et des données
Directeur
Claude Guéant
Adjoint au directeur
Jean-Christophe Martin
Observatoire des sciences et techniques
Directeur
Nicolas Carayol
Office français de l'intégrité scientifique
Directrice par intérim
Stéphanie Ruphy

ACTIVITÉ

2024 : LES TEMPS FORTS

LA REFONTE DE LA CHARTE DE L'ÉVALUATION

La charte de l'évaluation occupe une place centrale dans le corpus juridique applicable au Hcéres. Son adoption apparaît d'ailleurs, dans le code de la recherche[1] , comme la première compétence dévolue au collège du Haut Conseil. Elle est destinée à « *définir les mesures propres à garantir notamment la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation* ».

La précédente charte, adoptée en 2016, nécessitait une mise à jour tenant compte notamment des évolutions réglementaires. Il a été décidé d'aller plus loin en la remettant au centre des préoccupations, afin d'en faire un texte de référence, reflétant les valeurs défendues par le Hcéres, sa méthode et son engagement à mener des évaluations transparentes, rigoureuses et impartiales. L'objectif de la refonte du texte a été de le rendre plus accessible et plus directement utile pour tous les acteurs impliqués.

Parti d'une réflexion initiée au sein du collège, le projet de nouvelle charte a fait l'objet d'une démarche participative. De nombreux échanges ont associé l'ensemble des intervenants impliqués dans les évaluations : experts, personnels scientifiques ou administratifs permanents et membres du collège. Puis, le projet a été diffusé au sein des départements du Haut Conseil pour discussion et appropriation.

La nouvelle charte[2], a été adoptée par le collège le 18 septembre 2024, est organisée autour de cinq « piliers », auxquels répondent des engagements suivants :

- Le double objectif d'aide aux évalués et d'éclairage des autorités responsables des politiques publiques ;
- La transparence des critères et des procédures ;
- La responsabilité collective du Hcéres et des experts dans la qualité des rapports ;
- Le dialogue permanent avec les entités évaluées ;
- La poursuite d'une politique interne d'amélioration continue.

1. Article R. 114-3 du code de la recherche
2.https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/charte-evaluation-2024.pdf

LE RAPPORT DE SUIVI À MI-PARCOURS DE L'ÉVALUATION DU HCÉRES PAR L'*EUROPEAN ASSOCIATION FOR QUALITY ASSURANCE IN HIGHER EDUCATION*

Le Hcéres, en tant que membre de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education*, se soumet à des évaluations externes régulières pour assurer sa conformité avec le référentiel des *European standards and guidelines for quality assurance in the European Higher education area*. La dernière évaluation, réalisée en 2022, a permis de confirmer cette conformité, aboutissant à la publication d'un rapport d'évaluation favorable et au renouvellement de l'adhésion du Hcéres à l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* pour une durée de cinq ans. En 2024, le Hcéres a été invité à rédiger un rapport d'auto-évaluation à mi-parcours[1]. Ce document visait à examiner de manière réflexive les recommandations formulées dans le rapport de 2022 et à analyser les actions mises en œuvre pour y répondre. Le rapport a été salué par l'ENQA, qui a souligné les efforts significatifs déployés par le Hcéres, qui va se saisir des recommandations formulées.

Pour rappel, l'adhésion du Hcéres à l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* est un gage de confiance et de transparence pour la coopération avec ses homologues européens et contribue à son rayonnement, y compris dans le cadre des évaluations internationales qu'il conduit. En France, la reconnaissance d'une évaluation conduite par une agence reconnue par l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* constitue une garantie de qualité pour les entités évaluées et est un des critères permettant la mise en place d'un système national de reconnaissance des diplômes étrangers favorisant les mobilités étudiantes et académiques.

1.https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/rapport_suivi_mi-parcours_enqa.pdf.

DE NOUVEAUX LOCAUX

La perspective de la fin de son bail au 2 rue Albert Einstein (Paris 13e), où il était installé depuis près de neuf ans, le Hcéres a décidé, en 2024, de rechercher les voies et moyens de rationaliser significativement les surfaces occupées et les coûts associés.

Depuis le 1er janvier 2025, l'institution occupe ainsi des bureaux au 19 rue Poissonnière (Paris 2e). 96 postes de travail sont disponibles pour les 120 agents permanents et pour les conseillers scientifiques, en open office (espaces décloisonnés, sans bureau individuel) et en flex office (sans bureau attitré), favorisant ainsi une organisation plus agile et adaptable. Un espace de restauration et dix salles de réunion complètent l'installation.

Cette localisation est provisoire, en attendant l'installation à long terme sur le site rénové du Centre national d'études spatiales, situé 2 place Maurice Quentin (Paris 1er).

Parallèlement, et comme prévu par le bail, le Hcéres a pris en charge en décembre 2024 la remise en état de ses anciens bureaux de la rue Einstein.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Le Hcéres déploie depuis plusieurs années des évaluations dans les établissements privés d'enseignement supérieur.

Deux référentiels spécifiques ont ainsi été publiés. D'une part, s'agissant de l'évaluation institutionnelle, chaque établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la procédure de reconnaissance par le Ministère français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de ce statut particulier qui consacre la pleine participation d'un établissement privé aux missions de service public de l'enseignement supérieur. D'autre part, chaque formation est évaluée par le Hcéres, à l'exception des formations évaluées par la Commission des titres d'ingénieur ou la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion, dès lors que l'établissement privé porteur souhaite obtenir pour cette formation une reconnaissance de qualité du Ministère français de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation par l'attribution d'un visa ou d'un grade. En 2024, ce sont ainsi 9 établissements privés aux missions de service public de l'enseignement supérieur qui ont été évalués par le département d'évaluation des établissements et 16 formations qui ont été évaluées par le département d'évaluation des formations.

Fort de cette expérience, le Hcéres a pris part à l'ensemble des travaux menés par le Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avec ses partenaires afin d'apporter une meilleure lisibilité au paysage des formations proposées par les établissements privés. En effet, à la suite de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les formations, et notamment celles en apprentissage, se sont multipliées, spécialement dans l'enseignement supérieur. Cette évolution a rendu le paysage trop peu lisible pour les jeunes et les familles.

Dans ce cadre, le Hcéres a tout particulièrement souhaité un renforcement des critères relatifs à la qualité des formations dans les procédures de reconnaissance relevant du code du travail (Qualiopi et Répertoire national des certifications professionnelles) et s'est déclaré prêt à élargir le champ de ses évaluations tant des établissements que des formations, tout spécialement lorsqu'il est souhaité une reconnaissance spécifique à l'enseignement supérieur et prévue au titre des dispositions « qualité » du code de l'éducation. Cet engagement complémentaire du Haut Conseil requiert néanmoins la mise en place d'un dispositif viable, tant sur le plan de sa faisabilité que de son modèle économique.

LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Signalements de comportements sexistes, témoignages de personnes se déclarant victimes de harcèlement : lors des visites et des entretiens, les comités d'experts du Hcéres sont de plus en plus souvent confrontés à des situations complexes, et qui comportent de nombreuses implications en termes de confidentialité, de respect du secret professionnel, et de responsabilité.

Face à la multiplication de ces cas, le Hcéres a élaboré une procédure qui est transmise aux experts en amont des visites : les experts ne pouvant se substituer aux dispositifs réglementaires existant dans les entités évaluées, ils se doivent néanmoins d'alerter les conseillers scientifiques supervisant les évaluations. Ceux-ci sont chargés d'informer le directeur ou la directrice du département d'évaluation concerné ainsi que le secrétariat général du Haut Conseil. Des dispositions *ad hoc* sont ensuite prises, selon ce qui est exigé par la loi.

De plus, dans le cadre de sa mission d'évaluation de la mise en œuvre des mesures visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur, le Hcéres a intégré les enjeux de parité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations dans les critères de ses référentiels d'évaluation. Il a par ailleurs entamé une collaboration avec le département Défis sociétaux et environnementaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de conduire une analyse des rapports sur l'exécution des plans d'action pluriannuels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes que doivent fournir les établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, le 11 avril 2024, le Hcéres était invité à animer un des rendez-vous biannuels de « *It matters* », réseau informel au sein duquel des agences européennes discutent de la prise en compte des notions d'Égalité, Diversité et Inclusion dans l'assurance qualité. Ceci a été l'occasion de présenter les missions des référents égalité du Hcéres et de réfléchir aux initiatives individuelles et collectives pour faire avancer l'égalité professionnelle au sein des agences.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2024

LES ENTITÉS ÉVALUÉES

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE
49 RAPPORTS PUBLIÉS

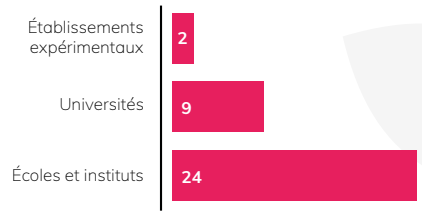

RECHERCHE
511 ENTITÉS ÉVALUÉES EN VAGUE E

- 196 entités se rattachent au domaine sciences humaines et sociales (6 700 personnels permanents) ;
- 194 entités se rattachent au domaine sciences et technologies (13 000 personnels permanents) ;
- 121 entités se rattachent au domaine sciences du vivant et de l'environnement (5 400 personnels permanents).

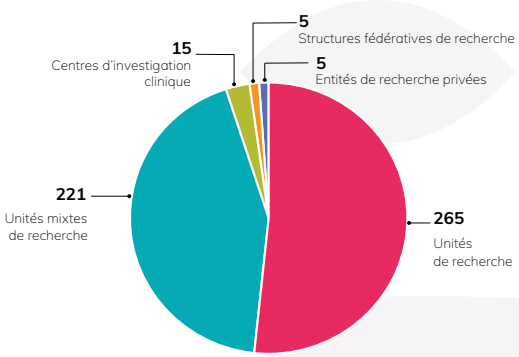

ORGANISMES DE RECHERCHE

Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria)

Institut Pasteur

ÉVALUATIONS À L'ÉTRANGER

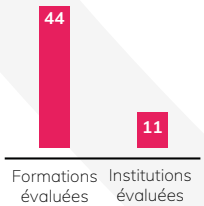

COOPÉRATION

- 16 agences partenaires ;
- 14 participations à des évènements des réseaux et agences d'assurance qualité, dont 6 en tant qu'intervenant ;
- 8 agences étrangères accueillies au Hcéres (Andorre, Autriche, Côte d'Ivoire, Croatie, Estonie, Suède, Tunisie, Ukraine) ;
- 2 visites d'étude du Hcéres au sein des agences suédoise (UKÄ) et taïwanaise (HEEACT).

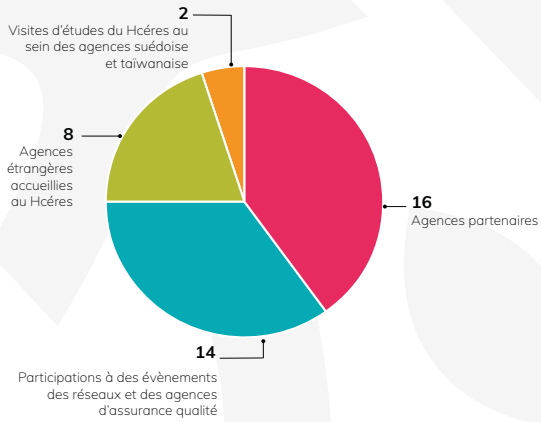

FORMATIONS
1 368 FORMATIONS DE 1ER, 2E ET 3E CYCLE ÉVALUÉES

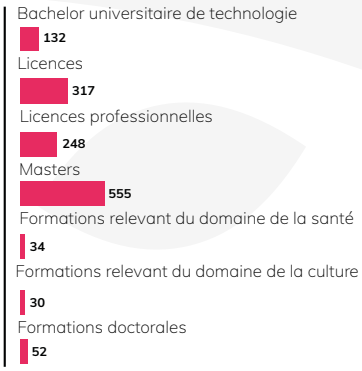

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR CYCLE

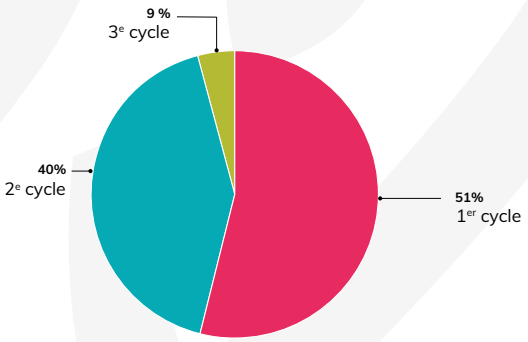

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR DOMAINE

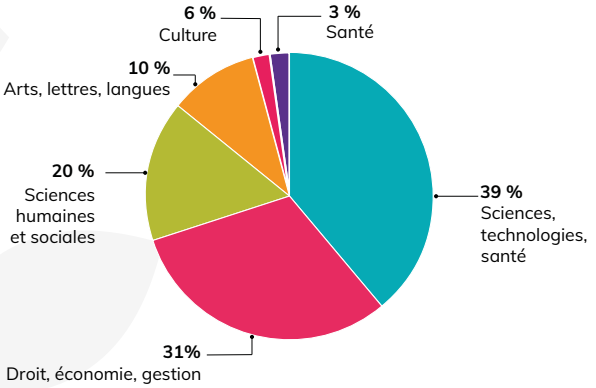

LES EXPERTS

2 895 EXPERTS MOBILISÉS DONT

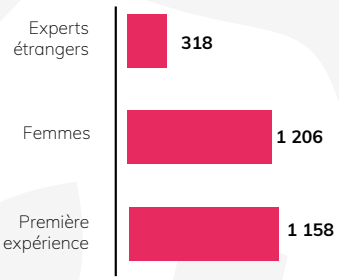

PROFIL DES EXPERTS

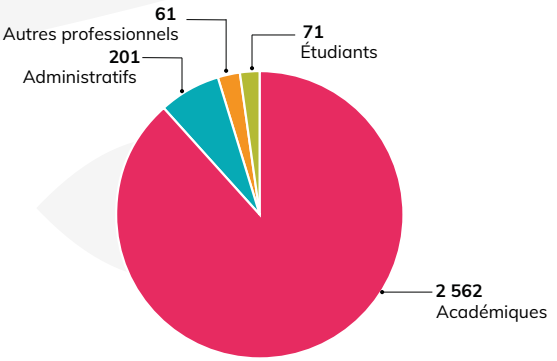

NATIONALITÉ

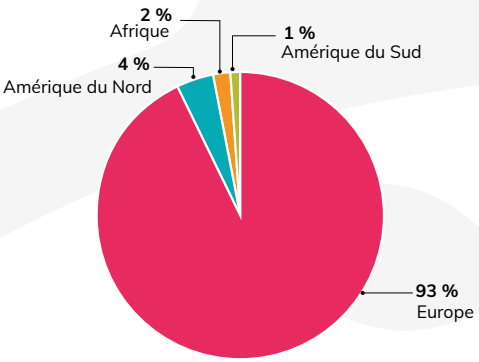

10 PAYS EUROPÉENS LES PLUS REPRÉSENTÉS

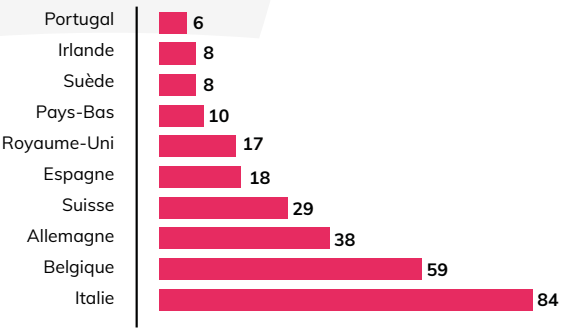

MOMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2024

12 février
Lancement du groupe de travail du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la régulation de l'enseignement supérieur privé (jusqu'à fin mars 2024)

7 mars
Conférence de presse présentant le rapport d'évaluation de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique

20 mars
Organisation du colloque *Quel avenir pour le score SIGAPS ? Enjeux pour l'évaluation et le financement de la recherche biomédicale en France*

Du 11 avril au 13 juillet
Campagne de retours d'expérience concernant le processus d'évaluation auprès des établissements évalués en vague C

Du 2 au 6 juin
Participation de l'Office français de l'intégrité scientifique à la 8e Conférence mondiale sur l'intégrité de la recherche

18 septembre
Adoption de la nouvelle charte de l'évaluation

30 septembre
Publication du premier rapport de la vague D

Du 30 septembre au 11 octobre
Visites des comités d'évaluation des Instituts hospitalo-universitaires

15 octobre
Participation à la table-ronde sur la francophonie scientifique, dans le cadre de la semaine mondiale de la francophonie scientifique

24 octobre
Réunion de lancement de la vague A avec tous les établissements évalués

21 novembre
Rencontre annuelle des responsables de l'intégrité scientifique

22 novembre
Participation au colloque *Référents Intégrité scientifique, déontologie et éthique de la recherche : comment travailler ensemble ?*

CARTE DES VAGUES D'ÉVALUATION

Les campagnes d'évaluation des unités de recherche, des formations, des écoles et des universités françaises suivent un rythme quinquennal, selon un calendrier compatible avec les exigences de la politique contractuelle de l'État qui a réparti les établissements concernés en cinq zones géographiques appelées vagues A, B, C, D et E.

En revanche, les évaluations de sortie d'expérimentation des établissements publics expérimentaux, les évaluations des organismes et celles menées au niveau international, s'organisent hors vagues.

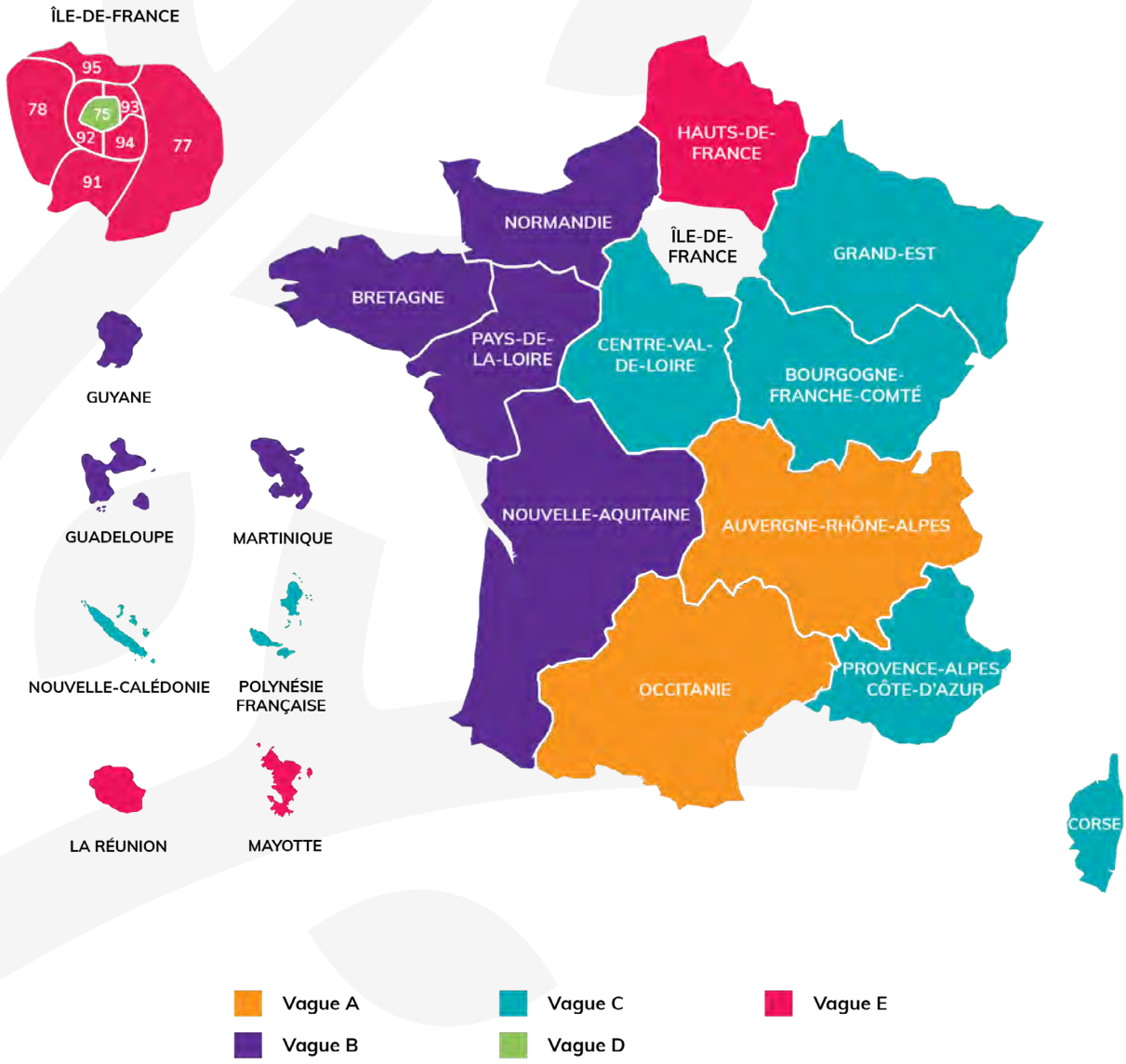

ÉVALUER LES UNIVERSITÉS ET LES ÉCOLES

Le Département d'évaluation des établissements est chargé de l'évaluation d'institutions très diverses : universités, écoles – écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, écoles d'art et de design – et, aujourd'hui dans de faibles proportions, coordinations territoriales. Il est impliqué dans le processus d'évaluation intégrée qui lui permet de bénéficier pour ses propres évaluations des résultats de celles qui sont réalisées par le Département d'évaluation de la recherche et le Département d'évaluation des formations.

LA PUBLICATION DES RAPPORTS D'ÉVALUATION INTÉGRÉE : LES EXEMPLES DE L'UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES ET DE L'UNIVERSITÉ PARIS-CITÉ

Avec les premières publications des rapports d'évaluation des universités de la vague D, l'année 2024 a été la deuxième année d'application de l'évaluation intégrée dans sa nouvelle formule, dispositif qui permet de confronter la stratégie affichée par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à la réalité des résultats qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs missions. L'intégration des résultats des évaluations à différents grains (unités de recherche, formations et établissement) a été sensiblement améliorée, les équipes des trois départements d'évaluation ont encore accru la synergie de leurs travaux.

L'Université Paris Sciences & Lettres, premier établissement public expérimental à être sorti d'expérimentation[1], a été évaluée pour la première fois en tant que Grand établissement. L'Université Paris Sciences & Lettres est une université fédérant dix établissements-composantes ayant gardé leur personnalité morale et juridique (dont l'École normale supérieure, l'École des Mines de Paris, etc.). Particularité de cette évaluation, chacun des établissements-composantes, à la demande des ministères de tutelle, a fait l'objet d'une synthèse évaluative analysant leur trajectoire d'intégration dans l'Université Paris Sciences & Lettres.

Avec cette évaluation, le Hcéres a pu tester la robustesse de ses méthodes d'évaluation intégrée. Trois difficultés se présentaient plus particulièrement : le très grand nombre d'unités de recherche (une centaine environ), la spécificité de l'organisation du 2e et du 3e cycle en programmes gradués, la complexité de l'organisation de cette université regroupant dix établissements-composantes.

Les rapports du Hcéres ont objectivé le rayonnement scientifique considérable de la recherche de l'Université Paris Sciences & Lettres. L'évaluation intégrée a également montré un point de fragilité de cet établissement de recherche de niveau mondial, ralenti dans sa capacité à impulser une politique dans ce domaine par le fait qu'une fraction notable des unités de recherche (42 %) ont une contribution marginale de l'Université Paris Sciences & Lettres à leur effectif. Le pilotage de la recherche de Paris Sciences & Lettres est rendu plus difficile par cette situation assez inhabituelle.

L'évaluation des programmes gradués, nourrie par la synthèse de l'évaluation des cycles de formation et par les synthèses évaluatives de chaque établissement-composante, a montré la performance de cet outil de collaboration entre les établissements-composantes par grands domaines disciplinaires, moyen efficace pour attirer de très bons étudiants internationaux. L'Université Paris Sciences & Lettres souffre cependant en la matière, d'une hétérogénéité de pratiques et d'organisation en son sein.

Le rapport d'évaluation de l'Université Paris-Cité, établissement public expérimental, dont l'Institut de physique du globe de Paris est devenu en 2019

1. L'ordonnance du 12 décembre 2018 a offert aux universités et aux grandes écoles françaises qui le souhaitent la possibilité d'expérimenter pour une durée maximale de dix ans de nouvelles formes de rapprochement afin de créer des organisations universitaires capables de surmonter les fractures historiques françaises entre universités, grandes écoles et organismes de recherche. Elle a conduit à la création d'établissements publics expérimentaux qui doivent faire l'objet d'une évaluation par le Hcéres au sortir de leur expérimentation. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'appuie sur l'avis émis par le Hcéres pour décider selon les cas de prolonger l'expérimentation, d'y mettre fin ou de valider le processus de sortie d'expérimentation et de pérennisation des statuts.

un établissement-composante, constitue une autre illustration marquante de la relation de complémentarité qui existe entre l'évaluation de l'établissement et l'examen de ses performances en matière de recherche et de formation : l'évaluation institutionnelle se nourrit d'une part de la synthèse d'évaluation des unités de recherche dont l'Université Paris-Cité est tutelle et d'autre part des rapports d'évaluation de ses formations du 1er cycle, du 2e et du 3e cycle. Cette complémentarité a permis d'objectiver deux forces importantes de cette université omnidisciplinaire issue d'une fusion récente de plusieurs établissements. Ainsi, les liens étroits établis avec les organismes nationaux de recherche et par l'association avec l'Institut Pasteur se traduisent concrètement par des performances de très haut niveau au sein de chaque faculté : la synthèse de l'évaluation des unités de recherche montre que les secteurs de recherche de la santé, des sciences de la Terre et de l'environnement et des mathématiques se distinguent au niveau mondial. Par ailleurs, l'évaluation intégrée a permis de montrer la réalité concrète de la politique d'interdisciplinarité affichée par l'établissement, aussi bien dans le domaine de la recherche à travers les neufs instituts interdisciplinaires que de la formation, notamment en 1er cycle. Certaines lacunes ont pu enfin être objectivées, s'agissant du pilotage de l'offre de formation : la soutenabilité de l'offre de formation reste à assurer et la transformation pédagogique est encore inégalement engagée au sein de l'établissement.

L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EXPÉRIMENTAUX : LES EXEMPLES DE L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL ET DE L'UNIVERSITÉ DE GUYANE

Le Hcéres a publié deux rapports d'évaluation de sortie d'expérimentation en 2024 : ceux de l'Université Gustave Eiffel et de l'Université de Guyane.

S'agissant de l'Université Gustave Eiffel, organisée en un établissement public expérimental, le Hcéres a émis un avis favorable sans aucune réserve à la sortie d'expérimentation. Le rapport d'évaluation a salué la création d'une université intégrée unique en France regroupant des établissements de missions, de fonctionnements et de tutelles différentes (une université, un organisme de recherche, des écoles d'ingénieurs et d'architecture, notamment), et ayant mis en œuvre une stratégie de spécialisation claire. L'évaluation a pointé des chantiers sur lesquels l'université pouvait encore progresser : une clarification du pilotage administratif, qui était jusqu'ici adapté au mode projet qui a servi à construire l' établissement public expérimental, un meilleur portage politique de la stratégie à l'international, et une intégration plus affirmée des étudiants à la gouvernance du nouvel établissement. L'évaluation du Hcéres a été complémentaire de la mission de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, organisée au même moment, dont le rapport a été publié en décembre 2024, et dont les résultats sont convergents.

L'Université de Guyane, créée en 2014, bénéficiait depuis cette date d'un régime dérogatoire pris en application de l'article L. 711-4 du code de l'éducation. Cet article prévoyait qu'à l'issue de la phase expérimentale, limitée à dix ans, un rapport d'évaluation serait établi par le Hcéres et qu'il serait adressé au Parlement et au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Pour l'essentiel, les dérogations concernaient d'une part, la composition du conseil d'administration, constitué pour moitié de personnalités extérieures assurant en particulier une présence forte des organismes de recherche au sein de ce conseil ; et, d'autre part, les modalités d'organisation du conseil académique, privé, au contraire des universités de droit commun, de commissions délibératives de la recherche, comme de la formation et de la vie étudiante. L'évaluation s'est attachée à analyser le fonctionnement de cette gouvernance originale, et les capacités de pilotage de l'établissement expérimental. Tout en reconnaissant que les statuts de l'université fixés en 2014 ont permis son installation et son développement dans de bonnes conditions, le comité a estimé qu'un certain nombre de dérogations n'avait plus tout à fait leur justification : dérogations concernant les représentants élus au conseil d'administration, proportion importante de personnalités extérieures au conseil d'administration, possibilité dérogatoire de siéger dans plusieurs conseils.

BILAN DES ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES DES ÉCOLES D'ART ET DE DESIGN DE LA VAGUE D

En vague D, le Hcéres a également évalué pour la deuxième année les écoles d'art et de design dans leur dimension institutionnelle, cette évaluation complétant celle des formations qu'il conduisait déjà depuis plus de 10 ans.

Les huit écoles d'art parisiennes évaluées constituent un groupe d'établissements internationalement reconnus, créés autour d'une discipline spécifique.

Des problèmes immobiliers lourds se posent à la plupart des écoles parisiennes évaluées, même si d'importants travaux ont été réalisés pour certaines d'entre elles. Les problèmes relèvent d'un manque d'espaces ou de la vétusté des locaux. S'agissant de la formation dispensée par ces établissements prestigieux, on constate que les pratiques pédagogiques restent dans l'ensemble très marquées par les traditions historiques. Sans les remettre en cause radicalement, les comités d'experts recommandent de davantage renouveler les pédagogies. S'agissant de la recherche, le défi majeur auquel sont confrontés les établissements parisiens concerne la définition de parcours de 3e cycle fondés sur la pratique artistique. Le nombre de doctorats par la pratique est insuffisant en France. Les grandes écoles parisiennes n'ont pas achevé leurs réflexions sur ce sujet, alors même qu'elles devraient être les têtes de proue nationales en la matière, ce qui leur permettrait aussi d'avoir plus de visibilité internationale.

Un nouveau support de communication : la synthèse générale des évaluations d'un établissement d'enseignement supérieur

Ce document apporte la vision panoramique des évaluations réalisées par le Département d'évaluation des établissements, le Département d'évaluation de la recherche et le Département d'évaluation des formations pour les universités et les autres établissements de taille importante. Il accompagne la publication des rapports.

La première de ces synthèses a été publiée en septembre 2024 pour le rapport de Sciences Po.

35 RAPPORTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLIÉS EN 2024

7 rapports d'établissement de la vague C :

- Aix-Marseille Université ;
- Université Côte d'Azur ;
- Université d'Orléans ;
- Université de Corse ;
- Université de la Nouvelle-Calédonie ;
- Université de Polynésie française ;
- Université de Tours.

3 rapports d'établissement hors vague :

- Néoma Business School ;
- Université de la Guyane (évaluation de sortie d'expérimentation) ;
- Université Gustave Eiffel (évaluation de sortie d'expérimentation).

25 rapports d'établissement de la vague D :

- *Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;*
- *École des hautes études en sciences sociales ;*
- *École du Louvre ;*
- *École nationale supérieure de création industrielle de Paris ;*
- *École nationale supérieure des beaux-arts de Paris ;*
- *École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette ;*
- *École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;*
- *École nationale supérieure des arts décoratifs ;*
- *École spéciale d'architecture ;*
- *École supérieure d'informatique électronique automatique de Paris ;*
- *Facultés libres de philosophie et de psychologie ;*
- *Groupe Institut catholique d'arts et métiers ;*
- *Institut Agro ;*
- *Institut catholique de Paris ;*
- *Institut de préparation à l'administration et à la gestion Business School ;*
- *Institut français de la mode ;*
- *Institut national d'histoire de l'art ;*
- *Institut national des langues et civilisations orientales ;*
- *Institut protestant de théologie ;*
- *Institut supérieur d'électronique de Paris ;*
- *La Fémis – École nationale supérieure des métiers de l'image et du son ;*
- *Muséum national d'histoire naturelle ;*
- *Sciences Po Paris ;*
- *Sorbonne Université ;*
- *Université Paris Cité.*

MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'ÉVALUATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Le département d'évaluation des établissements a renforcé ses équipes de façon à améliorer l'évaluation des performances de la recherche médicale tant fondamentale que clinique et, à terme, la qualité des formations de santé, grâce à une meilleure prise en compte des spécificités du domaine de la santé.

L'ÉVALUATION DES CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES

Après l'adoption du nouveau référentiel d'évaluation des activités de recherche, de transfert et d'innovation des centres hospitaliers universitaires par le Collège du Hcéres en 2023, les centres hospitaliers universitaires des vagues D et E (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, Lille, Amiens, La Réunion) ont été engagés dans la première phase du processus d'évaluation avec la constitution du dossier d'auto-évaluation. Les visites sur site sont planifiées et les rapports devraient être publiés dans le courant de l'année 2025.

Cinq centres hospitaliers universitaires évalués par le Hcéres en 2024

- Assistance Publique Hôpitaux de Paris (vague D-E) - visite du 13 au 15 mai 2025 ;
- Centre hospitalier universitaire de Lille (vague E) - visite du 25 au 26 février 2025 ;
- Groupement des Hôpitaux de l'Institut catholique de Lille (vague E) - visite du 24 au 25 janvier 2025 ;
- Centre hospitalier universitaire d'Amiens (vague E) - visite du 24 au 25 juin 2025 ;
- Centre hospitalier universitaire de la Réunion (vague E) visite du 26 au 27 mai 2025.

L'ÉVALUATION DES INSTITUTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Le Hcéres s'est vu confier l'évaluation des instituts hospitalo-universitaires par les ministères en charge de la santé et de la recherche et par le secrétariat général pour l'investissement.

Issus d'une action financée dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, les instituts hospitalo-universitaires ont pour objectif de doter la France de plusieurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé. À cet effet, ils ont également pour mission de développer la recherche biomédicale dans ses composantes de recherche fondamentale, translationnelle et clinique, et de favoriser sa transposition à tous les niveaux du système de santé.

Les visites des sept instituts hospitalo-universitaires se sont déroulées en octobre 2024. Les rapports, établis selon un référentiel adopté par le collège du Hcéres en septembre 2023[1], seront publiés en mai 2025.

Cette évaluation contribuera à alimenter les réflexions des tutelles dans la perspective, mentionnée dans le Plan Innovation santé 2030[2] , d'un possible financement de nouvelles actions pour la période 2025-2030. Elle offrira ainsi une vision des résultats obtenus par ces instituts d'excellence au bénéfice de la recherche, de la santé et de l'innovation.

1. https://www.hceres.fr/sites/default/files/documents/IHU/referentiel_ihu.pdf
2. Innovation santé 2030 : faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine.

Sept instituts hospitalo-universitaires évalués par le Hcéres en 2024

Six IHU ont été créés dans le cadre du premier PIA en 2010-2011 (IHU-A-ICM, Strasbourg, Imagine, Méditerranée Infection, ICAN, Liryc) et un en 2018 (FOReSIGHT).

IHU	Domaine	Université	CHU
IHU-A-ICM	Neurologie	Sorbonne Université	Assistance publique - Hôpitaux de Paris
Strasbourg	Chirurgie guidée par l'image	Université de Strasbourg	Hôpitaux universitaires de Strasbourg
Imagine	Maladies génétiques	Université Paris Cité	Assistance publique - Hôpitaux de Paris
Méditerranée Infection	Maladies infectieuses	Aix-Marseille Université	Assistante publique - Hôpitaux de Marseille
ICAN	Cardio-métabolisme et nutrition	Sorbonne Université	Assistance publique - Hôpitaux de Paris
Lyric	Rythmologie et modélisation cardiaque	Université de Bordeaux	Centre hospitalier universitaire de Bordeaux
FOReSIGHT	Ophtalmologie	Sorbonne Université	Assistance publique - Hôpitaux de Paris

ÉVALUER LES UNITÉS DE RECHERCHE

Le Département d'évaluation de la recherche évalue chaque année près de 500 entités de recherche recevant des financements publics : unités de recherche, structures fédératives du type maisons des sciences de l'Homme ou observatoires des sciences de l'univers, centres d'investigation clinique, etc. L'objectif de cette évaluation, qui aboutit à l'élaboration d'un rapport pour chaque entité de recherche et d'une synthèse recherche pour chaque établissement, est d'apporter un regard extérieur aux entités évaluées et des instruments de pilotage destinés à leurs tutelles.

UNE DÉMARCHE QUALITATIVE, TRANSPARENTE ET STRUCTURÉE

Réalisée de façon collégiale par les pairs, l'évaluation des unités de recherche mobilise notamment des experts d'instances nationales telles que le Conseil national des universités, le Comité national de la recherche scientifique, ainsi que les Commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ou de l'Institut de recherche pour le développement.

Fondée sur une auto-évaluation préalable et un dialogue permanent, incluant une procédure contradictoire, l'évaluation vise à apprécier le bilan scientifique et la trajectoire des entités de recherche, tant du point de vue de leur structuration que de la prospective scientifique.

UNE STABILISATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR LA VAGUE E

Le document d'auto-évaluation s'appuie sur le référentiel d'évaluation des unités de recherche. Ce référentiel a été déployé, en vague E, en quatre domaines : profil, ressources et organisation ; attractivité ; production scientifique ; concours à l'inscription de la science dans la société.

Des outils informatiques ont été mis à la disposition des entités évaluées afin de faciliter l'alimentation de leur dossier d'auto-évaluation et de simplifier le recueil des données pour ainsi fluidifier toute la procédure d'évaluation :

- Extraction directe de la production scientifique déposée sur la plateforme d'archive ouverte multidisciplinaire Hyper article en ligne (HAL) ;
- Constitution de la liste des doctorants facilitée pour les établissements adhérents au portail Accès doctorat unique et mutualisé ;
- Récupération de la liste des personnels déclarés lors de la précédente évaluation et actualisation des formats.

Le Département d'évaluation de la recherche a renforcé son accompagnement à destination des établissements et des directions d'unité. En sus des ateliers thématiques dévolus à la recherche, qui existent depuis plusieurs vagues et au cours desquels la procédure globale est présentée aux équipes de direction des unités de recherche, le Département d'évaluation de la recherche a mis en place, par grand champ disciplinaire, des réunions entre les conseillers scientifiques et les directions des unités concernées. Dans le cadre de visioconférences, les conseillers scientifiques disciplinaires accompagnés d'un chargé de projet apportent des précisions sur l'objectif de l'évaluation et répondent aux questions pratiques de leurs interlocuteurs.

Le Département d'évaluation de la recherche a aussi approfondi le dialogue en amont de la vague d'évaluation avec les tutelles des entités de recherche, dont les organismes de recherche. L'implication des tutelles dans le processus d'évaluation y est discutée, ainsi que les questions de confidentialité dans les rapports d'évaluation ou les modalités des entretiens entre le comité et l'unité de recherche. C'est encore à cette occasion que les universités ou les écoles ont la possibilité de définir avec le Hcéres le périmètre des unités de recherche et l'architecture de la synthèse recherche qui leur sera consacrée.

QUELQUES ÉVOLUTIONS POUR LA VAGUE A

À l'occasion du lancement de la vague A en octobre 2024, un nouveau référentiel d'évaluation des unités de recherche a été approuvé par le collège et rendu public. En amont, dès le mois de juin, la proposition de référentiel vague A a été présentée aux interlocuteurs du département d'évaluation de la recherche (Commission permanente du Conseil national des universités, conférence des Présidents du comité national, Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national de la recherche agronomique, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, réseau des vice-présidences recherche, assemblée des directeurs de laboratoire, Société française de physique). Il a été ensuite amendé à la suite des remarques émises lors de ces neuf réunions de concertation.

LES SYNTHÈSES RECHERCHE

Fruit d'un travail transversal et collaboratif au sein du Département d'évaluation de la recherche, les synthèses recherche d'établissement proposent une caractérisation de la recherche qui en fait ressortir les points les plus saillants. Elles incluent un volet sur l'implication des organismes et prennent en considération les objets non évalués (Instituts hospitalo-universitaires, laboratoires d'excellence – Labex, pôles de compétitivité, etc.). Elles produisent ainsi une vision d'ensemble des résultats de l'évaluation analytique des entités de recherche.

Ces synthèses sont un des piliers de l'évaluation intégrée : elles éclairent les experts en charge de l'évaluation institutionnelle de chaque établissement. Une fois rendues publiques, elles offrent aux tutelles des unités de recherche (universités, écoles et organismes) un outil d'aide au pilotage, en fournissant un diagnostic global sur leur recherche. Elles constituent également un document de référence précieux pour les décideurs institutionnels (direction générale de la recherche et de l'innovation, recteurs d'académie, délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation, présidents de Région).

Selon la méthodologie mise en place dans un calendrier très contraint, la synthèse est produite en temps utile pour être fournie au comité d'évaluation de l'établissement. Huit synthèses relatives à la vague D ont été achevées et publiées en 2024. Six seront publiées d'ici le printemps 2025. Douze sont d'ores et déjà prévues et préparées pour la vague E.

Enfin, chaque synthèse recherche fait partie intégrante de l'ensemble des rapports publiés concomitamment et comprenant le rapport d'évaluation de l'établissement (réalisé par le Département d'évaluation des établissements), les rapports des 1er, 2e et 3e cycles des formations (réalisé par le Département d'évaluation des formations), la synthèse recherche (réalisée par le Département d'évaluation de la recherche) et le rapport bibliométrique réalisé par l'Observatoire des sciences et techniques. Cette publication simultanée permet ainsi aisément d'avoir le panorama évaluatif complet des activités et des résultats d'un établissement.

Les évaluations hors mission de service public : une activité qui se poursuit

Lorsqu'il est sollicité pour ce faire, le Département d'évaluation de la recherche évalue également des entités de recherche d'écoles ou d'instituts privés.

Ces évaluations suivent le même processus que celui des établissements publics : constitution d'un comité d'experts, évaluation collégiale et impartiale, sur le fondement d'un dossier d'auto-évaluation ou d'autres documents remis par le demandeur et, enfin, phase contradictoire permettant à l'institution d'émettre des observations.

Ainsi, en 2024, le Département d'évaluation de la recherche a réalisé l'évaluation de la recherche des écoles suivantes :

- *ESCP Europe - École supérieure de commerce de Paris (janvier 2024) ;*
- *CESI – École d'ingénieurs (janvier 2024).*

Cette activité d'évaluation est importante. Non seulement elle constitue un levier pour accroître les ressources propres du Hcéres, mais elle illustre également l'intérêt de l'évaluation pour les établissements d'enseignement supérieur, quels qu'ils soient, et la reconnaissance qu'ils accordent aux procédures du Hcéres.

ÉVALUER LES FORMATIONS

Le Département d'évaluation des formations évalue les formations des établissements d'enseignement supérieur dans une double finalité : en vue de l'accréditation à délivrer ces diplômes durant le contrat quinquennal suivant et en vue de l'évaluation intégrée, qui articule l'évaluation des entités de recherche et des formations avec celle des établissements qui les portent.

OBJECTIFS ET TYPOLOGIE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation menée par le Département d'évaluation des formations en 2024 a porté sur les formations du 1er, du 2e et du 3e cycle inscrites dans le périmètre de ses activités et relevant des établissements des vagues D (phase bilan) et E (phase projet). Il s'agit de formations correspondant aux diplômes nationaux et aux diplômes d'établissement conférant les grades de licence et de master :

- les formations relevant du système licence-master-doctorat : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, licences, licences professionnelles, bachelors universitaires de technologie, masters, doctorats ;
- les formations de santé : diplômes de formation générale et de formation approfondie, diplômes de formation paramédicale (diplômes d'État, capacités et certificats) ;
- les formations relevant du domaine de la culture, portées par les écoles d'art et de design (diplôme national d'art, diplôme national supérieur d'expression plastique) et par les écoles d'architecture et du paysage (diplôme d'études en architecture, diplôme d'État d'architecte, diplôme d'État de paysagiste) ;
- des diplômes d'établissement conférant le grade de licence ou de master.

Cette évaluation vise un triple objectif :

- aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, en guidant leur évaluation, étape obligatoire préalable à l'accréditation, par des critères indispensables à l'accréditation ;
- fournir aux établissements, dans le cadre de l'évaluation intégrée, des instruments de pilotage de leur stratégie propre, en particulier dans le domaine des formations ;
- répondre aux attentes de l'État de disposer de diagnostics clairs, de données objectivables et d'éléments de comparaison, appréciés sur la base d'ordres de grandeur nationaux, quant à l'offre de formation en France et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le bilan des formations puis leur projet sont ainsi évalués afin de donner un avis en vue de l'accréditation par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le Département d'évaluation des formations élabore également des rapports sur les cycles de formation, qui analysent et apprécient la politique et la mise en œuvre de l'offre de formation de chaque cycle de formation d'un établissement, qui nourrissent notamment l'évaluation intégrée du bilan de celui-ci et son projet de l'offre de formation pour le contrat quinquennal.

En 2024, le département d'évaluation des formations a procédé à l'évaluation du projet des formations de la vague D, à celle du bilan des formations de la vague E et au lancement de la vague A. Des évolutions significatives ont été déployées.

UN PROCESSUS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DONT LA SIMPLIFICATION SE POURSUIT ET QUI VISE À ÉLABORER DES RAPPORTS PENSÉS COMME UNE AIDE AU PILOTAGE DES FORMATIONS

L'évaluation des formations est préparée et mise en œuvre, depuis la vague C (2022-2023), pour répondre à l'ensemble des objectifs cités plus haut. Ainsi, l'évaluation des formations des vagues D et E s'est déroulée selon les principes et les modalités suivants :

Une stabilité des référentiels d'évaluation pour favoriser une évaluation comme aide au pilotage des formations

S'inscrivant résolument dans la volonté d'une évaluation intégrée, l'évaluation des formations permet de nourrir l'évaluation de l'établissement et permet d'avoir une vision

exhaustive de toutes les formations. Le Département d'évaluation des formations œuvre en parallèle à une simplification progressive du processus d'évaluation.

Trois référentiels (évaluation des formations du 1er et du 2e cycle, évaluation des formations du 1er et du 2e cycle du domaine de la culture, évaluation des formations du 3e cycle) sont mis en œuvre depuis la vague C. Les trois référentiels sont élaborés selon un socle commun dans lequel les critères retenus sont tous pensés comme des attendus d'évaluation et sont construits en miroir avec celui des établissements (Domaine politique de formation, de vie étudiante et de vie de campus, en particulier) afin de fonder l'évaluation sur une meilleure appréciation du lien entre la politique de formation de l'établissement, les moyens qu'il met en œuvre pour déployer cette politique et les résultats escomptés et obtenus. Dans ce cadre, ces référentiels mettent l'accent sur les politiques publiques ou incitatives en vigueur dans l'Enseignement supérieur et la recherche, dont celles qui font l'objet de réflexions particulières au niveau national, comme la transition écologique ou l'intégrité scientifique.

Un dialogue renforcé avec les établissements

Le Département d'évaluation des formations a renforcé son accompagnement à destination des établissements. Après les ateliers thématiques consacrés à l'évaluation des formations en vague E, qui sont organisés depuis plusieurs vagues et au cours desquels la procédure globale est présentée aux responsables de formation, le Département d'évaluation des formations, a rencontré les vice-présidences formation de chaque établissement et leurs équipes. Les équipes du Département, ainsi que les conseillers scientifiques et les chargés de projet suivant l'évaluation des formations de chaque établissement rencontrent l'établissement, apportent des précisions sur les objectifs et les modalités de l'évaluation, et répondent aux questions pratiques de leurs interlocuteurs.

Des rapports d'évaluation dont le nombre est réduit et dont le format est repensé

Dans le cadre de la vague E (2024-2025), le Département d'évaluation des formations a introduit deux évolutions, induisant une simplification importante pour les établissements :

- Afin qu'ils soient encore plus percutants, les rapports d'évaluation des formations élaborés en vague E sont simplifiés et ils consistent désormais en une analyse globale des points saillants (points forts, points faibles) sans fournir une appréciation linéaire de toutes les références du référentiel.
- La « phase projet » mise en œuvre jusqu'à la vague D est fortement simplifiée à partir de la vague E :
  - Le projet de l'offre de formation de l'établissement n'est plus évalué a priori par le Hcéres mais uniquement ex-post, à travers les rapports cycle ;
  - L'évaluation du projet des formations est limitée aux nouvelles formations et aux formations qui présentent des points d'attention à l'issue de l'évaluation du bilan. Les formations accréditées précédemment et ne présentant pas de point d'attention particulier n'ont plus à soumettre de documents dans le cadre de l'évaluation du projet.

Une simplification en cours du processus d'auto-évaluation : un outil pour la saisie des données

Pour la préparation de la vague A, un outil de remplissage semi-automatique des dossiers d'auto-évaluation à partir des données des établissements, a été développé par le Hcéres. L'outil est testé auprès des établissements volontaires de la vague A et sera adapté en fonction des retours que formuleront les établissements. Cet outil permettra de considérablement alléger le processus de saisie des données et de rendre la phase d'auto-évaluation moins chronophage.

UNE EXPÉRIENCE PILOTE POUR ÉVALUER LA POLITIQUE ET LA MISE EN ŒUVRE DES DIPLÔMES D'ÉTAT D'INFIRMIER EN ÎLE-DE-FRANCE

En réponse à la demande de la région Île-de-France, une évaluation des diplômes d'État d'infirmier portés par les instituts de formation en soins infirmiers partenaires de trois universités franciliennes (Université Paris-Est Créteil, Université Paris-Saclay, Université de Versailles Saint-Quentin) est menée par le Hcéres pour la première fois dans le cadre d'une expérience pilote, en marge de la vague E (2024-2025). S'inscrivant dans le cadre de l'obligation réglementaire d'évaluer les diplômes d'État d'infirmier et les formations conférant grade de licence, cette évaluation est coordonnée par chaque université ayant établi une convention de collaboration avec un ou plusieurs instituts de formation en soins infirmiers dans le cadre de l'universitarisation des diplômes d'État d'infirmier et de la délivrance du grade licence. Elle donnera lieu à une synthèse régionale et à des focus par « bassin » (défini dans le périmètre de chaque convention) de la politique et de la mise en œuvre de ces formations.

L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Hcéres assurant l'évaluation de diplômes d'établissements privés visés par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et/ou conférant le grade de licence ou de master, à l'exclusion de ceux relevant exclusivement des domaines de l'ingénierie ou de la gestion, le Département d'évaluation des formations évalue depuis 2021 un nombre croissant de ce type de diplômes, en vue du renouvellement de leur reconnaissance par l'État, dont 16 en 2024, relevant majoritairement des domaines de la culture (mode, design, audiovisuel) et du numérique. L'évaluation de ces diplômes fait désormais l'objet d'un processus et d'un calendrier bien définis, permettant d'inscrire également, le cas échéant, cette évaluation dans celle d'une évaluation intégrée des établissements qui les portent. Cette mission connaîtra une première évolution en 2025, le Hcéres devant se voir confier l'évaluation de ces diplômes dès la première demande de reconnaissance déposée par l'établissement. Elle pourrait ensuite évoluer en fonction des nouvelles orientations prises pour l'évaluation de ces établissements et formations, actuellement en discussion au niveau ministériel.

Les comités d'évaluation des vagues D et E

En vague D, 21 comités ont été constitués (12 en 1er et en 2e cycle et 9 en 3e cycle). Ils ont produit 15 rapports d'évaluation du 1er et du 2e cycle, 5 rapports d'évaluation du 3e cycle, un rapport des programmes gradués de l'université Paris Sciences & Lettres (articulant le 2e et le 3e cycle), ainsi que 732 rapports de formations licence-master-doctorat et 24 rapports de formations d'écoles du domaine de la culture. Ces comités ont ensuite élaboré 27 rapports d'évaluation du projet de l'offre de formation d'universités et d'écoles. Ils ont formulé les avis d'accréditation relatifs à 715 formations en demande d'accréditation pour le contrat à venir.

En vague E, 25 comités ont été constitués (18 en 1er et en 2e cycle et 7 en 3e cycle). Ils ont produit 27 rapports d'évaluation du 1er et du 2e cycle, 7 rapports d'évaluation du 3e cycle, ainsi que 1 397 rapports de formations licence-master-doctorat et 24 rapports de formations d'écoles du domaine de la culture.

ÉVALUER LES ORGANISMES

Le Département d'évaluation des organismes est chargé de conduire les évaluations des organismes nationaux de recherche, ainsi que celle de l'Agence nationale de la recherche. Constitué d'une équipe de sept personnes, il organise également l'évaluation de certaines structures de droit privé recevant des crédits publics de recherche, et notamment en 2024 celle de l'Institut Pasteur.

LES FONDEMENTS ET LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES ORGANISMES

Approuvé par le Collège du Hcéres en octobre 2021, le *Référentiel d'évaluation des organismes de recherche*[1] s'inscrit pleinement dans le cadre de l'orientation fixée par la Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 : l'évaluation vise à aider l'organisme dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique d'établissement, et à aider l'organisme et l'État pour la préparation du prochain contrat pluriannuel. Les recommandations des rapports d'évaluation s'adressent donc à l'entité évaluée et à l'État. L'évaluation porte sur l'ensemble des missions de chaque organisme, examinant ses principaux résultats en matière de recherche, d'innovation, d'apport d'expertise en appui aux politiques publiques, et d'inscription de la science dans la société. L'évaluation est principalement ex-post, s'intéressant à la mise en œuvre de la stratégie d'établissement et aux résultats obtenus au cours de la période examinée, mais elle inclut aussi une part d'évaluation ex-ante, avec un regard tourné vers les orientations stratégiques envisagées pour les prochaines années.

Une attention particulière est portée au cours de l'évaluation à l'exécution du contrat d'objectifs et de performance entre l'organisme et l'État, ainsi qu'à la mise en œuvre de certains éléments-clés de la stratégie de l'organisme : son implication dans le développement des universités, dans le cadre de politiques de sites intégrées incluant des actions communes pour renforcer le rayonnement des sites universitaires ; son rôle national ; sa politique de ressources humaines ; son engagement européen, ou encore son action en matière d'intégrité scientifique.

Le *Référentiel* pose le principe que l'évaluation est adaptée, dans chaque cas, à la situation et aux enjeux de l'action de l'organisme évalué. A cette fin, le Département d'évaluation des organismes s'attache à recueillir les attentes concernant l'évaluation auprès de chaque ministère de tutelle : une réunion en ce sens est organisée en amont de l'évaluation avec chaque direction générale d'administration centrale exerçant la responsabilité de la tutelle de l'organisme. Sur la base de ces attentes, et de celles de l'organisme lui-même, le Département d'évaluation des organismes rédige une note sur les « principaux éléments de problématique de l'évaluation ». Cette note, communiquée à l'organisme avant l'élaboration de son rapport d'auto-évaluation et au comité d'évaluation, est rendue publique sur le site internet du Hcéres.

Au sein du Hcéres, le Département d'évaluation des organismes a une coopération régulière avec l'Observatoire des sciences et techniques afin de renforcer la pertinence et l'intérêt de la contribution de ce département pour chaque évaluation d'organisme.

1.https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/referentiel-devaluation-des-organismes-de-recherche_1.pdf

ÉVALUATIONS EN COURS ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a vu tout d'abord la publication, au mois de mars, du rapport d'évaluation de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique. Un accent particulièrement fort a été mis sur l'évaluation de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique pour la période 2019-2023, en amont de la préparation du prochain contrat d'objectifs et de performance.

Cette année a également été marquée par les évaluations de l'Institut Pasteur, de l'Agence nationale de la recherche et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques. •••

••• L'évaluation de l'Institut Pasteur, réalisée en anglais par un comité d'évaluation composé de 8 experts européens de très haut niveau, a été la première de cette institution. La visite d'évaluation a eu lieu en juin et le rapport d'évaluation, finalisé en décembre 2024, a été publié début février 2025 suivant le souhait de la directrice générale de l'Institut.

L'Agence nationale de la recherche a été évaluée par un comité international et la visite d'évaluation a eu lieu en novembre 2024. La publication du rapport final est prévue prochainement.

Enfin, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques a également fait l'objet d'une évaluation en 2024. La visite s'est déroulée sur le site de l'institut à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise, en novembre 2024 et le rapport final sera publié prochainement également.

Les derniers mois de l'année 2024 ont en outre été consacrés aux travaux de préparation des premières évaluations de 2025 :

- L'évaluation du Centre national des études spatiales, avec une visite d'évaluation à Toulouse en février 2025 ;
- Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives sera aussi évalué en 2025, avec une visite d'évaluation à Paris et Saclay en mars 2025 ;
- L'évaluation de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, avec une visite d'évaluation à Paris en avril 2025.

La publication des rapports d'évaluation de ces trois organismes est programmée à l'été 2025.

À L'INTERNATIONAL : COOPÉRER ET ÉVALUER

L'activité du Département Europe et International se structure autour de deux axes complémentaires : la coopération et l'évaluation. Par ses relations privilégiées avec des agences homologues, des partenaires institutionnels ou encore des bailleurs et organisations internationales, le Département Europe et International promeut l'expertise du Hcéres en Europe et dans le reste du monde et renforce ainsi l'évaluation, cœur de métier du Hcéres.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR VALORISER L'EXPERTISE DES DÉPARTEMENTS DU HCÉRES ET RENFORCER SON INFLUENCE

Le Département Europe et International partage l'expertise du Hcéres dans divers réseaux et contribue ainsi à l'élaboration des politiques européennes et internationales d'assurance qualité. Depuis septembre 2024, le Hcéres représente la France dans le groupe thématique de pairs sur l'assurance qualité (TPG-C) du groupe de suivi du processus de Bologne (*Bologna Follow-up Group*), groupe thématique qu'il co-préside avec les agences roumaines et arménienne. L'objectif est de soutenir la mise en œuvre des engagements clés sur l'assurance qualité énoncés dans le communiqué ministériel du *Bologna Follow-up Group* à Tirana.

Du fait de son expertise en matière de comparaisons inter-régionales et de ses nombreuses évaluations en Amérique latine, le Hcéres contribue à une analyse comparative des référentiels européens (ESG) et ibéro-américain (PBP) au travers d'un projet conjoint entre l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* et le *Sistema Iberoamericano de Aseguramiento de la Calidad de la Educación Superior*. L'objectif est de mieux comprendre les pratiques des deux régions pour tendre vers leur alignement, notamment en vue de la révision prochaine des *European Standard and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*.

La coopération contribue également à l'amélioration continue des procédures des départements du Hcéres en partageant les meilleures pratiques internationales sur des sujets variés tels que le rôle de l'IA dans les processus (webinaire Département du numérique et des données / agence arménienne), la répartition des responsabilités entre les experts et agences lors des évaluations institutionnelles (webinaire Département d'évaluation des établissements / réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur – FrAQ-Sup) et la simplification des procédures d'évaluation (visite d'étude au sein de l'agence suédoise – UKÄ). Un « réseau de référents Département Europe et International » a été créé pour faciliter la dissémination de l'information entre le Département Europe et International et les autres départements.

En 2024, le Département Europe et International a participé à quatorze événements des réseaux et agences et huit agences étrangères ont été accueillies : Andorre, Autriche, Côte d'Ivoire, Croatie, Estonie, Suède, Tunisie, Ukraine.

UNE ACTIVITÉ D'ÉVALUATION ET D'ACCRÉDITATION SOUTENUE PAR UNE DEMANDE EN CROISSANCE

Le Département Europe et International a consolidé ses activités d'évaluation et d'accréditation internationales (44 formations, 10 établissements et 1 centre de recherche évalués) soutenues par une forte demande en provenance de nombreux pays d'Afrique, du Moyen Orient et d'Amérique latine (48 sollicitations reçues en 2024 : Moyen-Orient 29 %, Europe 21 %, Afrique 19 %, Amérique Latine 17 %, Asie 15 %). L'Afrique est le continent dans lequel le Département s'est le plus investi en 2024 en nombre d'évaluations.

2024 marque l'achèvement du programme ACE Impact, initiative de soutien de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement aux Centres d'Excellence Africains, destinés à répondre aux besoins en compétences et en innovation dans des secteurs stratégiques en Afrique. Le Hcéres a participé à l'évaluation de nombreuses formations scientifiques et techniques portées par ces centres et a été retenu pour conduire des évaluations institutionnelles d'établissements qui les hébergent. Ces évaluations permettent de dresser aujourd'hui, un panorama détaillé du fonctionnement de divers établissements francophones de la région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Guinée, Sénégal) et renforcent la compréhension des dynamiques institutionnelles de ces établissements.

Au Moyen-Orient, le Hcéres est reconnu comme l'agence qualité de référence pour évaluer les formations juridiques. Son label est recherché par les meilleures universités publiques et privées, à l'instar des labels américains en sciences et technologies. Fruit d'une expérience décennale, cette reconnaissance s'étend des Émirats arabes unis à l'Arabie saoudite, et se diffuse dans les pays émergents du Golfe arabo-persique.

Des évaluations conjointes sur le territoire national d'agences étrangères ouvrent des perspectives prometteuses. L'année 2024 a vu se dérouler plusieurs évaluations institutionnelles conjointes en Europe (Arménie et Roumanie) et en Amérique centrale (Salvador et Honduras ; Guatemala en projet). L'évaluation d'universités « Franco-X » soulève des enjeux importants pour la France qui cofinance ces établissements internationaux, vecteurs d'influence académique et scientifique. L'accréditation de l'Université française en Arménie en est l'illustration en 2024, après l'*University of Science and Technology of Hanoi* (Vietnam) en 2023.

Enfin, l'Amérique latine reste un continent dans lequel le Hcéres dispose d'un fort potentiel de développement, grâce à sa capacité à travailler en langue espagnole et à l'active mobilisation des services diplomatiques de coopération et d'action culturelle français.

UNE ACTIVITÉ D'ÉVALUATION EUROPÉENNE EN PROGRESSION

L'année 2024 aura tenu ses promesses de développement de l'activité d'évaluation de formations conjointes (par exemple Master *Erasmus Mundus*) sur la base du référentiel de l'*European Approach*. Le Département Europe et International a aussi entamé un travail de concertation avec le Département d'évaluation des formations afin de mieux intégrer évaluations nationales périodiques des formations et évaluations européennes d'une part, et avec le Département d'évaluation des établissements pour produire des synthèses Alliances qui contribuent à la caractérisation de la participation des établissements français à leurs Alliances d'autre part.

Le Hcéres, acteur de référence pour l'évaluation de la recherche

La structuration et l'évaluation de la recherche deviennent une préoccupation émergente de nombreux pays et l'évaluation de la recherche est une spécificité du Hcéres qui le distingue de nombre de ses homologues.

C'est dans ce cadre que le Hcéres apporte expertise et conseil, notamment en Tunisie, Serbie, Côte d'Ivoire. L'adossement de l'enseignement supérieur à la recherche est aussi le sujet de la visite de nombreuses délégations étrangères reçues par le Hcéres à Paris.

Le Département Europe et International co-préside avec l'agence suédoise le groupe de travail de l'ENQA sur l'assurance qualité de la recherche. Lancé en septembre 2023, ce groupe de travail réunit 16 agences et vise à dresser un état des lieux de ces pratiques en Europe. Le Hcéres a été invité à présenter les résultats préliminaires de ce groupe de travail à l'Assemblée Générale de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* en octobre et au *European Quality Assurance Forum* en novembre 2024. Un travail de dissémination sera entrepris afin d'éclairer, entre autres, la prochaine révision des *European Standard and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*.

Dans le cadre d'une coopération avec l'agence tunisienne ATEA et à la demande de l'Institut Français de Tunis, le Département Europe et international et le Département d'évaluation de la recherche ont réalisé une formation sur l'évaluation de la recherche en Tunisie en bénéficiant de « Fonds Equipe France ». Le Département Europe et international, avec le Département d'évaluation de la recherche, Département d'évaluation des formations, Département d'évaluation des établissements, Office français de l'intégrité scientifique et l'Observatoire des sciences et techniques, a également accueilli trois agences (ASHE – Croatie, HAKA – Estonie et UKÄ – Suède) pour présenter l'évaluation intégrée et faciliter l'échange de bonnes pratiques sur l'évaluation de la recherche.

Diplôme européen et Alliances : des enjeux au long cours

Les projets pilotes européens auxquels le Département Europe et International participait et qui préfiguraient la mise en place d'un label/diplôme européen se sont achevés en 2024 avec divers livrables tels qu'un projet de référentiel d'évaluation ou un état des lieux des freins juridiques et administratifs à la mise en place de ce dispositif dans l'Union européenne.

Le Hcéres a été auditionné en mars et avril par le Sénat et par la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à propos de l'initiative « universités européennes » et du diplôme européen. Le Département Europe et International a contribué au séminaire national sur le « label de diplôme européen pour des diplômes conjoints » qui se tenait au Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en février. Le Hcéres sera amené à se positionner sur les grands principes posés par la Commission européenne dans son « paquet enseignement supérieur », le cadre européen actuel devant s'adapter aux nouveaux défis posés par les alliances d'universités européennes et le diplôme européen.

Hcéres, un vecteur de la diplomatie scientifique française

L'année 2024 s'est distinguée par un renforcement significatif des collaborations avec les acteurs publics français, vecteurs d'influence scientifique. Expertise France du Groupe Agence française de développement et son opérateur Cap Compétences ont mobilisé l'expertise du Hcéres dans un projet en Côte d'Ivoire visant à renforcer les capacités de gouvernance de la recherche à travers l'appui aux Programmes Nationaux de Recherche. L'expertise du Hcéres a été sollicitée également par France Éducation International dans le cadre d'une initiative d'appui à l'autonomisation des universités en Éthiopie. Le Hcéres a contribué à l'animation d'ateliers à Beyrouth et à Rabat sur la gouvernance de la recherche, organisés par l'Agence Universitaire de la Francophonie. Plusieurs événements scientifiques ont vu une participation conjointe de Campus France et du Hcéres, ce dernier siégeant également au comité de pilotage du label « Bienvenue en France ». Ces actions menées en 2024 ouvrent la voie à de futures initiatives coordonnées, consolidant ainsi le rayonnement scientifique et académique de la France.

DIVERSIFIER LES SOURCES ET LES MÉTHODES POUR LES ANALYSES SCIENTOMÉTRIQUES

L'Observatoire des sciences et techniques combine une solide infrastructure de données et des compétences fortes dans les domaines de la scientométrie appliqués à l'analyse des systèmes de recherche et d'innovation. L'Observatoire adapte ses données et ses méthodes pour mener des analyses pertinentes à différentes échelles institutionnelles et géographiques.

MESURES DES PUBLICATIONS COMMUNES ENTRE INSTITUTIONS EN FRANCE

En 2024, l'Observatoire des sciences et techniques a continué d'approfondir sa capacité d'analyse des publications et des brevets au niveau institutionnel. Concernant les publications, l'observatoire a mis en œuvre une méthode d'analyse des publications communes entre institutions françaises, au-delà des copublications classiques, en mesurant les publications issues de tutelles communes d'unités de recherche. Un second développement porte sur l'identification du type d'institution – tel que les entreprises ou les universités – à la fois dans la base de publications et dans la base de brevets.

De nombreuses structures de recherche sont en effet rattachées à deux ou plusieurs institutions, organismes de recherche ou établissements d'enseignement supérieur. Leurs publications sont ainsi co-produites par plusieurs institutions, chacune les comptabilisant dans son corpus. Le Point OST publié en juin 2024 précise la méthode et mesure de ces « publications en cotutelle » pour les établissements d'enseignement supérieur au sein de la région Île-de-France. Le tableau présente quelques institutions étudiées et souligne l'importance des publications communes à deux ou plusieurs institutions de recherche.

Etablissements (part des publications en cotutelle décroissante)	Parts du total des publications : en cotutelle	en cotutelle avec établissements	en cotutelle avec organismes
Muséum national d'Histoire naturelle	95,6	75,8	94,0
Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales	88,0	69,4	69,3
Université Paris Sciences et Lettres	87,7	55,8	86,4
Institut Polytechnique de Paris	80,8	39,8	77,7
Sorbonne Université	80,3	44,8	79,3
Université Paris-Saclay	79,9	24,7	77,8
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	79,0	58,3	59,4
Collège de France	73,3	56,7	73,2
Université Gustave Eiffel	73,2	37,0	65,9
Université Paris Cité	72,3	30,5	71,1
CY Cergy Paris Université	70,3	32,6	68,4
Université de Versailles – St Quentin en Yvelines	69,8	43,6	68,6
Université Sorbonne Paris Nord	57,0	24,5	54,2
Université Paris Est Créteil Val de Marne	56,9	29,6	52,2
Conservatoire national des arts et métiers	54,8	52,5	47,6

Parts des publications en cotutelle*, exemples d'établissements d'Ile-de-France, %, 2019-21

* Lecture : l'Université Paris Sciences & Lettres a 88 % de ses publications partagées à travers des unités de recherche communes avec au moins un établissement ou un organisme. Sur ce total, 86 % sont en cotutelle avec au moins un organisme et 56 % avec au moins un établissement.
Sources : Structures de recherche et publications communes des universités en France. Le cas de l'Île-de-France, Point OST, 2024.01, Hcéres

Le phénomène est particulièrement développé en Île-de-France, mais existe sur l'ensemble du territoire. l'Observatoire des sciences et techniques a donc proposé de généraliser, outre la mesure des copublications entre institutions françaises, la mesure des publications en cotutelle pour ses rapports d'indicateurs sur les universités évaluées par le Hcéres. Pour l'évaluation des établissements de la vague E, les rapports d'indicateurs comportent ainsi deux graphiques qui précisent les premiers partenaires de copublications et les premiers partenaires des publications en cotutelle de chaque établissement.

Parallèlement, l'Observatoire des sciences et techniques a enrichi ses bases de publications et de brevets avec l'identification plus systématique des secteurs institutionnels : des institutions d'affiliation pour les publications et des déposants pour les brevets. Ces enrichissements permettent notamment de mesurer la part des copublications ou des co-dépôts de brevets entre la recherche académique et les entreprises. L'analyse souligne notamment que les copublications public-privé sont fréquentes en France (10,4 %) en comparaison des autres principaux pays de publication. Elles sont un peu plus fréquentes qu'aux États-Unis (8,9 %) ou en Allemagne (9,1 %) notamment. La part des publications d'auteurs uniquement affiliés à une entreprise (1,1 %) est en revanche plus faible que dans ces deux pays, tout en restant supérieure à la moyenne pour le total des publications mondiales (0,8 %).

EXPLOITATION DE SOURCES DE DONNÉES OUVERTES : *OPENALEX* ET HAL

En 2024, l'Observatoire des sciences et techniques a poursuivi ses explorations de l'archive HAL et de la base de données *OpenAlex*, tout en commençant à les exploiter dans certaines de ses productions, en fonction du type et de la qualité des informations qu'elles apportent.

L'Observatoire des sciences et techniques a organisé un séminaire international sur l'exploitation de nouvelles sources bibliométriques, en particulier *OpenAlex*. Ce séminaire a permis de faire un point sur la caractérisation des données de la base et d'échanger autour de premiers résultats sur la répartition géographique des publications ou des comparaisons avec d'autres sources. La synthèse, *Diversifier les sources de données pour les analyses bibliométriques - Résultats récents et futurs développements*, est publiée sur le site du Hcéres. L'Observatoire des sciences et techniques poursuit ses échanges avec des équipes qui développent des analyses à partir d'*OpenAlex* et un groupe de travail international est en cours de montage pour renforcer la coopération.

L'Observatoire des sciences et techniques a organisé un atelier dans le cadre du programme IPERU[1] qui a plus particulièrement abordé les comparaisons de sources de données pour l'analyse des disciplines des sciences humaines et sociales (base de publications OST, HAL, *OpenAlex*). Les informations issues de HAL sur les revues de publication et les éditeurs des ouvrages enrichissent l'analyse. La synthèse, *Diversification des sources de données pour les analyses bibliométriques. Focus sur les domaines des sciences humaines et sociales*, est publiée sur le site du Hcéres.

À partir de 2024, les données HAL ont été mobilisées pour différents rapports de l'Observatoire des sciences et techniques. En particulier, un module élaboré à partir des données HAL est ajouté aux rapports pour les établissements à dominante sciences humaines et sociales. Ce module comporte une comparaison du nombre de publications attribuées à l'établissement dans HAL et le *Web of Science*, ainsi que des informations qualitatives sur les types de publications, les revues et les éditeurs principaux de leur corpus. Les données issues de HAL ou d'*OpenAlex* sont aussi mobilisées dans le cadre des rapports en appui à l'évaluation de certains organismes (Agence nationale de la recherche et Institut de recherche pour le développement en 2024).

1. Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire

LA POSITION SCIENTIFIQUE DE LA FRANCE À TRAVERS DIFFÉRENTS CORPUS DE PUBLICATIONS ET LES PROJETS DU CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE

L'Observatoire des sciences et techniques produit régulièrement des indicateurs de caractérisation et de positionnement de la recherche française. Ils sont fournis dans le cadre d'analyses diverses, pour des rapports et publications du ministère en charge de la recherche, pour les établissements de recherche universitaire dans le •••

••• cadre du programme IPERU, ou d'études du Hcéres.

En 2024, l'Observatoire des sciences et techniques a travaillé à un nouveau rapport sur le positionnement scientifique de la France dans le monde et en Europe. L'objectif est d'observer la position de la France à travers différents corpus de publications, ainsi qu'à travers sa participation aux projets financés par le programme cadre de recherche européen. Les publications de la France sont observées à partir de différents corpus : le plus large correspond à la base de publications de l'Observatoire des sciences et techniques, un corpus est restreint aux publications en anglais et deux corpus sont constitués à partir de sélections de revues scientifiques. Il s'agit en particulier d'observer dans quelle mesure les indicateurs relatifs à la France changent selon le corpus – que ce soit pour l'ensemble des disciplines ou pour certains champs de recherche. L'originalité de l'approche réside dans la mesure de l'influence des corpus sur plusieurs composantes de la position de la France et pas uniquement sur un type d'indicateur comme le nombre de publications ou leur impact académique. L'analyse est notamment attentive aux domaines des sciences humaines et sociales pour lesquels la question de la langue de publication revêt une importance particulière dans certains pays non anglophones. Enfin, toujours dans la perspective d'apprécier l'influence des corpus, quelques indicateurs sont calculés sur la base ouverte OpenAlex d'une part et sur l'archive française HAL d'autre part. Le rapport est publié par le Hcéres en février 2025.

ANALYSE DES IMPACTS SCIENTIFIQUES, TECHNOLOGIQUES ET CLINIQUES DES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE

L'Observatoire des sciences et techniques mène des études sur les interactions entre science et technologie à travers l'analyse conjointe des publications, des brevets, et dans certains cas des essais cliniques. Ce type d'analyses vise à suivre les chemins d'impact des résultats scientifiques et peuvent contribuer à des évaluations des résultats des financements de la recherche. Une des premières études de l'Observatoire des sciences et techniques dans le domaine a donné lieu à une publication dans *Quantitative Science Studies* en 2024 (*Technological impact of funded research : A case study of non patent references*, https://doi.org/10.1162/qss_a_00281).

L'approche développée par l'Observatoire des sciences et techniques est mobilisée pour sa contribution à l'évaluation du programme des instituts hospitalo-universitaires prise en charge par le Hcéres. Pour chaque institut hospitalo-universitaire, l'analyse caractérise l'impact scientifique (à partir des citations des publications des instituts hospitalo-universitaires), technologique (brevets des instituts hospitalo-universitaires et citations des publications des instituts hospitalo-universitaires dans les brevets) et en matière de prise en charge clinique (citation des publications des instituts hospitalo-universitaires dans les recommandations cliniques et essais cliniques réalisés par les instituts hospitalo-universitaires). Les rapports individuels par instituts hospitalo-universitaires sont complétés par une analyse transverse qui permet des comparaisons, l'ensemble devant être mobilisé par le comité d'évaluation du Hcéres.

En 2024, l'Observatoire des sciences et techniques a poursuivi d'autres études sur les relations entre financements de la recherche, publications et impacts technologiques. L'Observatoire a notamment finalisé le projet financé par l'Office Européen des Brevets qui analyse les liens entre brevets et publications scientifiques à l'aide d'outils sémantiques. L'analyse s'appuie sur des corpus thématiques qui combinent des publications et des brevets, sur les recherches relatives à la cryptographie quantique, à *Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats*, aux cellules CAR-T ou encore à l'Acide ribonucléique messager. L'Observatoire des sciences et techniques a aussi à nouveau travaillé avec La Fabrique de l'industrie pour analyser les liens science-invention pour 12 technologies émergentes. L'Observatoire a enfin étudié les citations des publications issues de financements de l'Agence nationale de la recherche dans des brevets pour contribuer à l'évaluation de l'Agence nationale de la recherche par le Hcéres. Fin 2024, l'Observatoire des sciences et techniques a engagé un nouveau projet sur les impacts scientifiques et technologiques des projets financés par le Conseil européen de la recherche.

PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

L'intégrité scientifique est définie dans le code de la recherche (article L. 211-2) comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et rigoureux. Conformément à l'article L. 114-3-1 du même code, en qualité d'observatoire national de la mise en œuvre des politiques d'intégrité scientifique, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) assure la promotion de cette dernière, veille à sa prise en compte dans les évaluations et contribue à l'harmonisation et à la mutualisation des pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en la matière.

LES RÉFÉRENTS INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE : RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET ÉCHANGES AUTOUR DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

En 2024, l'Ofis a initié un cycle de formation à destination des référentes et référents à l'intégrité scientifique, en collaboration avec l'association Réseau Intégrité scientifique. Un premier webinaire s'adressait aux nouveaux référents à l'intégrité scientifique *Prendre en main sa fonction – Premiers fondamentaux pour les nouveaux référents à l'intégrité scientifique* et a été proposé à deux sessions (le 4 avril et le 12 décembre 2024). Un second webinaire, plus spécialisé, a porté en juillet sur les *Procédures de traitement des signalements*. Il a de nouveau été proposé en février 2025.

Par ailleurs, la rencontre annuelle des référents à l'intégrité scientifique, organisée sur une demi-journée, a eu lieu le 21 novembre 2024. À cette occasion, l'Ofis a notamment pu présenter les premières conclusions de son enquête sur les enjeux d'intégrité scientifique soulevés par l'ingérence étrangère en recherche. Il a également fait un point sur l'avancement des démarches visant à créer à l'échelle nationale une instance de second avis.

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ET DE LA VEILLE SUR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Afin d'accompagner les acteurs de terrain à promouvoir une culture de travail favorisant l'intégrité scientifique, l'Office français de l'intégrité scientifique a conçu une boîte à outils spécialement destinée aux directrices et directeurs d'unité. Elle comprend un jeu de diapositives et un livret explicatif, offrant aux responsables des ressources structurées pour sensibiliser leurs équipes et encourager l'adoption des bonnes pratiques au sein de leur laboratoire.

Dans le but de valoriser les engagements des établissements en matière d'intégrité scientifique, l'Office français de l'intégrité scientifique a également mis à disposition des éléments clés permettant de créer ou enrichir une page web dédiée. Celle-ci permet aux établissements de présenter de manière claire et accessible leurs politiques et dispositifs d'intégrité scientifique.

Ensuite, en 2024, la série « L'Ofis fait le point » s'est étoffée par la publication d'un numéro consacré à la question *Qu'est-ce qu'un manquement à l'intégrité scientifique* ? L'Office français de l'intégrité scientifique a également enrichi son espace thématique dédié à l'intégrité scientifique, la déontologie et l'éthique de la recherche, en proposant de nouvelles ressources pour mieux comprendre les prérogatives et les rôles des différents acteurs institutionnels dans ces domaines. Une fiche pratique intitulée *Comment éviter de citer des articles rétractés* a été spécialement conçue pour s'adresser directement aux chercheuses et chercheurs.

Par ailleurs, l'Ofis a poursuivi son travail de veille sur les nouveaux enjeux d'intégrité scientifique liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle en recherche. Un numéro de L'Ofis fait le point intitulé Systèmes d'intelligence artificielle, quelques points de vigilance a été publié. •••

••• Ce sujet a été au cœur du prochain colloque de l'Office français de l'intégrité scientifique prévu au printemps 2025.

En 2024, l'Ofis a également publié quatre numéros de son infolettre traitant de sujets saillants tels que la réduction de la diffusion d'articles rétractés, un enjeu pour une science fiable, la réglementation en faveur de la transparence de l'intelligence artificielle ou encore la présence de la France dans la base *Retraction Watch*. L'infolettre compte désormais plus de 850 abonnés. L'ouverture d'une page Office française de l'intégrité scientifique sur le réseau LinkedIn offre également un nouveau canal de diffusion de l'actualité et de ses productions.

Enfin, l'année 2024 a vu la publication de la traduction française, réalisée en collaboration avec l'Ofis, du code *ALL European Academies* (code de conduite européen pour l'intégrité en recherche).

PREMIÈRES DONNÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE SUR LES AFFAIRES TRAITÉES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

Dans le cadre de sa mission d'observatoire, l'Ofis a achevé en 2024 le recueil des données relatives aux signalements de manquements à l'intégrité scientifique transmises par les établissements en vue de publier en 2025 le premier rapport de synthèse de ces données consolidées à l'échelle nationale. La France disposera ainsi pour la première fois d'éléments quantitatifs concernant les traitements de signalements. Renouvelé tous les deux ans, ce recueil de données permettra un suivi des évolutions de ces traitements par les établissements.

Le colloque sur SIGAPS : réformer pour une évaluation responsable

Le 20 mars 2024, ont été réunies les principales parties prenantes du monde de la recherche biomédicale française afin de débattre de l'usage de l'indicateur bibliométrique Système d'interrogation, de gestion et d'analyse des publications scientifiques et des perspectives de réforme (SIGAPS).

Le score SIGAPS est utilisé en matière d'évaluation des carrières individuelles des chercheuses et chercheurs hospitalo-universitaires et d'attribution de crédits aux établissements de recherche biomédicale. Il apparaît aujourd'hui comme une double exception. Exception d'abord au sein de la recherche française, puisqu'il n'y a pas d'équivalent strict dans les autres grands domaines de recherche, et sorte d'exception culturelle française ensuite, si on le compare cette fois avec les dispositifs d'évaluation et de financement de la recherche biomédicale dans d'autres pays.

Les usages actuels de cet outil sont au cœur de tensions entre des attentes en matière d'intégrité scientifique « publier moins et mieux » et des critères d'évaluation qui, encore trop du côté du *publish or perish*, incitent à des pratiques problématiques. Or, aujourd'hui de nombreuses institutions scientifiques se sont engagées en faveur d'une évaluation plus qualitative et multidimensionnelle. Il est donc impératif d'œuvrer à la mise en cohérence des critères d'évaluation et des attentes en matière d'intégrité scientifique, d'où l'initiative prise d'organiser ce colloque. Un élément important de ce chantier en France est assurément les usages qui sont faits aujourd'hui du score SIGAPS.

À l'occasion de cette rencontre, des représentants d'institutions (parmi lesquels les présidents directeurs généraux de l'Agence nationale de la recherche et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, la directrice générale de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, la directrice générale de l'offre de soins au ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, le président de France Universités, des présidents de section du Conseil national des universités-Santé) ont ainsi pu échanger avec diverses figures de la recherche biomédicale, comme le Professeur Alain Fischer, président de l'Académie des sciences ou encore le Professeur Corvol ou le Professeur Riou, ainsi qu'avec des responsables au sein de centres hospitaliers universitaires.

Les enseignements du colloque :

- Le constat que les usages actuels de SIGAPS incitent à une course au score via des pratiques de publication problématiques (multiplication d'articles de moindre qualité, publication de plusieurs articles au lieu d'un avec la même étude, stratégie d'embellissement ou de sélection des résultats à publier, etc.) ;
- L'appel, très largement partagé, à abandonner l'usage de SIGAPS pour évaluer les carrières individuelles des chercheuses et chercheurs hospitalo-universitaires ;
- La nécessité, quand on utilise SIGAPS, de veiller à la qualité des bases de publications prises en compte dans le calcul du score, en particulier pour qu'elles ne soient pas infiltrées par des revues prédatrices ;
- L'intérêt, quels que soient les indicateurs utilisés, actuels ou à venir, de favoriser ceux qui ne poussent pas à la multiplication irraisonnée des publications ;
- Surtout, tout système pouvant être dévoyé, la nécessité de se doter de la capacité à faire évoluer rapidement ces indicateurs, si de nouveaux effets indésirables se font jour.

COLLECTER ET TRAITER LES DONNÉES

Le Département du numérique et des données fournit un appui indispensable au traitement des informations et des documents lors des évaluations. Moteur de la simplification des procédures, le Département du numérique et des données concentre les évolutions du système d'information sur l'amélioration de l'expérience des usagers du Hcéres. Garant de la bonne collecte et de l'exploitation fidèle des données, il s'inscrit dans une démarche de valorisation de ce patrimoine.

FLUIDIFIER LA CIRCULATION DE LA DONNÉE EN VUE DE L'ÉVALUATION

Le dialogue entre les institutions joue un rôle fondamental dans la simplification de la collecte des données nécessaires à l'évaluation. À cet effet, le Hcéres poursuit chaque année ses échanges avec l'ensemble des partenaires détenteurs de données examinées par les experts.

En 2024, une attention particulière a été portée au dialogue avec les organismes nationaux de recherche (Centre nationale de la recherche scientifique, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut de recherche pour le développement, etc.). L'objectif commun était d'appuyer davantage les directeurs d'unités de recherche dans la production des données demandées. Ces échanges ont souligné que les données transverses, multi-tutelles, issues des évaluations constituent une ressource précieuse pour ces organismes, qui ne les obtiennent pas dans le cadre de leurs processus de gestion.

Afin de faciliter le recensement de la production scientifique des unités de recherche, le Hcéres avait développé en 2023 une fonctionnalité d'export à partir des données de l'archive ouverte HAL[1]. En 2024, près de 80 % des unités de recherche évaluées ont adopté cet outil, témoignant de sa simplicité d'utilisation et de la popularité croissante du dépôt dans HAL. Le code de l'application a été rendu public[2], comme le code source de l'Institut national de la recherche agronomique dont il est issu.

Des perspectives prometteuses d'amélioration de la collecte des données pour l'évaluation des formations se dessinent, grâce à la combinaison de deux dynamiques.
La première réside dans le déploiement progressif de systèmes d'information décisionnels au sein de certains établissements. Par exemple, le système d'information décisionnel proposé par Sterennes[3] vise à fournir aux responsables de formation des données dans un format proche de celui demandé par le Hcéres. Un besoin similaire a été exprimé auprès de Sirocco[4], un autre projet de système d'information décisionnel communautaire, dont le volet dédié aux formations est actuellement en développement.

La seconde dynamique porte sur l'automatisation de la saisie des données dans les tableaux des dossiers d'auto-évaluation. À partir d'une initiative de Sorbonne Université, le Hcéres a ainsi conçu un programme capable de remplir automatiquement les tableaux relatifs aux formations du 1er et du 2e cycle. Pour tester ces outils, un groupe d'expérimentation réunissant 10 établissements a été formé dans le cadre de la vague A. Cette innovation devrait considérablement réduire la charge de travail associée à la collecte des données.

Au fil des années, l'application de rédaction collaborative des rapports d'évaluation, baptisée Sarali, a fortement évolué, gagnant en ergonomie et en simplicité d'utilisation. Elle est désormais largement adoptée par les experts, avec des pics d'usage atteignant 400 utilisateurs par jour.

1. https://hal.science/
2. https://github.com/hceres
3. https://sterennes.univ-rennes.fr/
4. https://www.amue.fr/offre-de-solutions-et-services/solutions-et-services/logiciels-si/sirocco

FLUIDIFIER LA CIRCULATION DE LA DONNÉE EN VUE DE L'ÉVALUATION

Accroître l'impact des évaluations passe par une meilleure visibilité des rapports. Dans cette optique, le moteur de recherche du site web du Hcéres a été optimisé pour en améliorer la pertinence. Parallèlement, des progrès ont été réalisés pour rendre les rapports accessibles aux personnes en situation de handicap. Le site internet de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion a également fait l'objet d'une refonte, afin de mieux répondre aux besoins de ses divers publics, notamment les étudiants et leurs familles.

L'utilisation des techniques de fouille de texte et d'analyse sémantique est désormais une pratique courante au Hcéres. Ces automatismes ont permis d'extraire des informations relatives à l'intégrité scientifique depuis les rapports d'évaluation des unités de recherche. En complément des résultats des enquêtes en ligne menées auprès de l'ensemble des référents intégrité scientifique en France, ces données alimentent les productions de l'Ofis.

AUGMENTER L'EFFICIENCE DE TOUTES ET TOUS AVEC LE NUMÉRIQUE

Depuis sa transformation en autorité publique indépendante, le Hcéres poursuit la modernisation de ses processus de gestion, notamment dans le domaine des ressources humaines. Les agents disposent désormais d'un portail ressources humaines leur permettant d'effectuer de nombreuses démarches entièrement en ligne, y compris le processus de recrutement. Par ailleurs, le déploiement de la *softphonie* en fin d'année 2024, notamment dans une perspective de changement de locaux, fait du poste informatique de travail un véritable téléphone et fluidifie ainsi les communications des agents, qu'ils soient sur site, en télétravail ou en déplacement.

L'interconnexion des outils de gestion interne a permis une dématérialisation complète de la gestion des déplacements et des frais des missionnés, réduisant sensiblement les délais de traitement.

L'adoption d'une plateforme no code constitue un atout pour outiller rapidement des processus métiers auparavant gérés manuellement via la suite bureautique. Ainsi, le suivi de la constitution des comités d'évaluation des établissements et des formations a été simplifié.

Les outils numériques n'ayant de valeur que s'ils sont bien utilisés, le Hcéres a mis en place en 2024 une offre de formations en interne, dispensées par les agents du Département du numérique et des données. Celle-ci couvre principalement les solutions bureautiques et collaboratives, tout en intégrant des sujets émergents, tels que l'utilisation des intelligences artificielles génératives.

RÉDUIRE LES COÛTS DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Dans un mouvement conjoint de recherche d'économies et de modernisation des infrastructures du Hcéres, les bases de données et tous les outils de traitement de données de l'Observatoire des sciences et techniques ont été migrées vers un centre de données dit « en nuage » (ou cloud). Cette transition technologique s'est accompagnée d'une évolution culturelle : la ressource numérique n'est désormais plus disponible 24h/24. L'efficacité du centre de données, combinée à une réduction de la plage de service, contribue à diminuer l'empreinte énergétique.

Les efforts en matière de frugalité numérique se poursuivent activement. Le réemploi des anciens postes de travail a été organisé et tout le matériel décommissionné a été donné ou recyclé en amont du déménagement du Hcéres (près de 150 postes). Par ailleurs, grâce à des actions collectives, les documents partagés ont été réorganisés et allégés, tout comme les messageries. Les infrastructures hébergeant les applications métier ont également été ajustées à la baisse, pour mieux répondre aux besoins réels.

Sur le plan de la sécurité numérique, des travaux structurants ont abouti à la rédaction d'un projet de politique de sécurité des systèmes d'information, dont l'adoption est prévue pour 2025. En parallèle, la systématisation des revues de comptes et la sensibilisation des nouveaux arrivants aux risques cyber ont renforcé les pratiques de sécurité au sein de l'organisation.

TRAJECTOIRE POUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année à venir sera marquée par d'importants travaux de modernisation du socle technique du système d'information dédié à la gestion des évaluations. La rénovation de cette composante centrale du système d'information est essentielle pour garantir sa pérennité, tant sur le plan opérationnel que sur celui de la sécurité. Cette mise à jour majeure s'accompagnera d'une refonte de l'interface, offrant une expérience utilisateur renouvelée. Sur le plan fonctionnel, un effort particulier se portera à l'amélioration du guidage des experts dans la saisie de leurs informations personnelles, afin d'en optimiser la qualité et d'assurer une meilleure circulation des données dans le reste du système d'information. Par ailleurs, l'archivage des documents sera automatisé, en conformité avec les durées légales de conservation.

En ce qui concerne les données d'évaluation des formations, l'expérimentation de l'automatisation de la saisie des données sera étendue en 2026 à l'ensemble des établissements de la vague B.

Les efforts en matière d'ouverture des données de gestion des évaluations se poursuivront. Les travaux initiés en 2024 aboutiront à la publication de données ouvertes croisant les profils des experts avec ceux des objets évalués, ouvrant la voie à de nombreuses analyses.

En matière d'optimisation des processus de gestion, une attention sera portée à l'indemnisation des experts.

Enfin, pour mieux valoriser l'évaluation intégrée des établissements, de leurs unités de recherche et de leurs formations, une navigation simplifiée entre les rapports d'un même établissement sera mise en place sur le site web. Cette fonctionnalité offrira une vue d'ensemble plus accessible des résultats des évaluations.

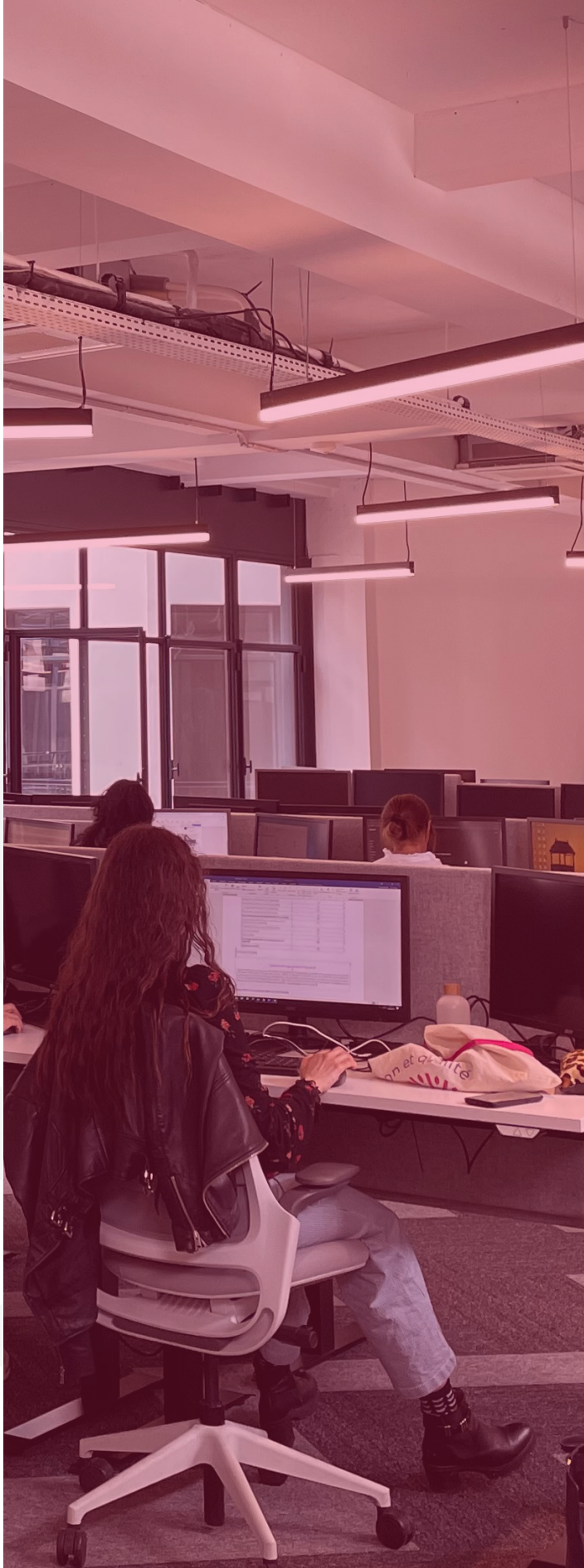

MOYENS

RESSOURCES HUMAINES

Quatre grands types de fonctions sont mobilisées par le Hcéres : des fonctions scientifiques et des fonctions d'appui pour la conduite des évaluations, des fonctions spécialisées en matière de collecte et de gestion de données ou d'intégrité scientifique, ainsi que des fonctions support classiques d'une administration publique.

LES PERSONNELS SCIENTIFIQUES

Si les fonctions scientifiques peuvent être exercées à titre principal (avec des personnels à temps plein au Hcéres), elles le sont majoritairement à titre secondaire.

En effet, en dehors des chercheurs ou des enseignants-chercheurs retraités, les personnels en question ont un employeur principal et sont placés en délégation au Hcéres, dans le cas des conseillers scientifiques, ou sont en situation de cumul d'activité pour les chargés de mission scientifique. Les experts au sein des comités d'évaluation ont eux aussi une activité par ailleurs et sont mobilisés de façon ponctuelle.

Tous les collaborateurs à temps partiel ou occasionnels perçoivent une indemnité et bénéficient pour la plupart, dans le cas des conseillers scientifiques, d'une décharge de service d'enseignement.

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PERMANENTS

Le Hcéres s'appuie aussi sur des agents permanents, qu'ils soient administratifs ou techniques, aux profils diversifiés et aux missions variées.

Les fonctions d'appui à l'évaluation regroupent des personnels permanents, dont les anciennes appellations (chargés de projet, chargés d'étude, chargés d'évaluation, chargés de gestion administrative) ont fait l'objet d'une uniformisation – en lien avec une requalification des postes – en 2022.

Les fonctions de bibliomètre et d'ingénieur en science des données sont très présentes aujourd'hui à l'Observatoire des sciences et techniques. D'autres fonctions continuent d'être développées, en matière d'intégrité scientifique notamment.

Les fonctions support au Hcéres présentent certaines spécificités : la grande quantité d'évaluations à réaliser, le nombre de déplacements à organiser, ou encore la production de rapports, imposent une gestion à grande échelle. Cela nécessite un fonctionnement quasi-industriel pour gérer des flux importants, optimiser la chaîne de production et de transmission, ainsi que dématérialiser les procédures. Bien que ces activités existent également dans d'autres administrations publiques, elles font l'objet d'une attention particulière au Hcéres en raison des volumes traités et des enjeux associés.

En 2024, les effectifs permanents se sont établis à 120,27 équivalents temps plein annuel travaillés.

136 PERSONNELS SCIENTIFIQUES*

Données pour l'année universitaire 2023-2024

RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (% PERSONNES PHYSIQUES) PAR PROFIL

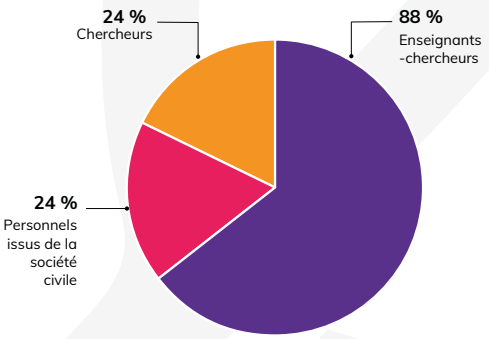

RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT ET PAR GENRE

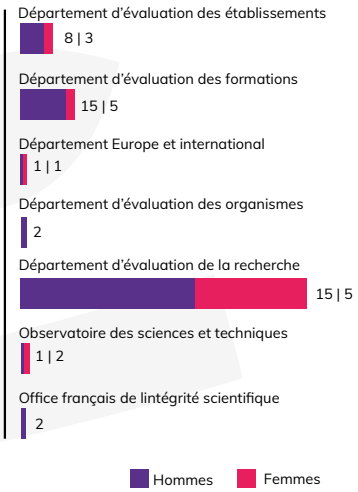

RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT ET PAR PROFIL

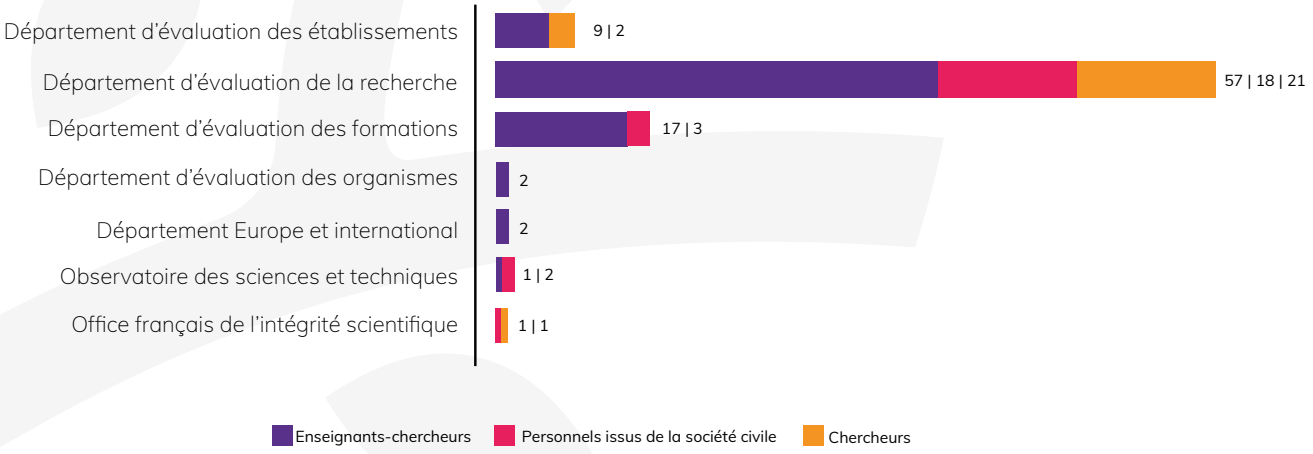

* Les conseillers scientifiques ne sont pas à temps plein et à titre permanent au Hcéres. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs exerçant la direction des départements et les conseillers chargés d'une mission spécifique ne sont pas comptabilisés dans les données de ces graphiques.

125 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Données au 31 décembre 2024

RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR STATUT

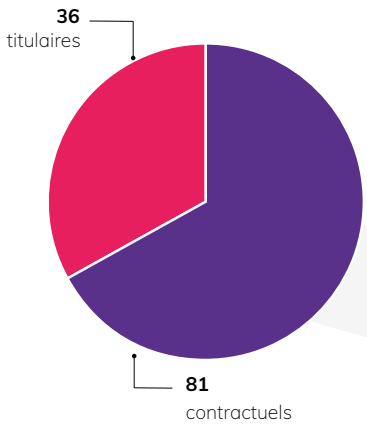

RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (% PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT

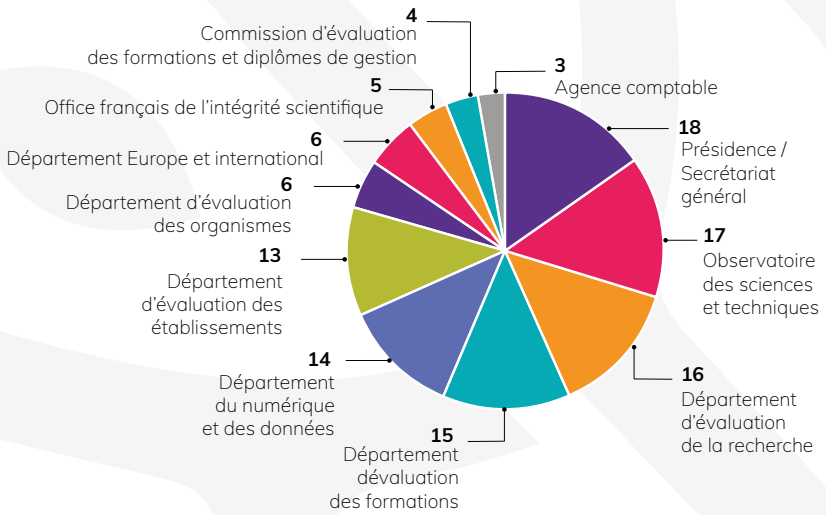

RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR GENRE

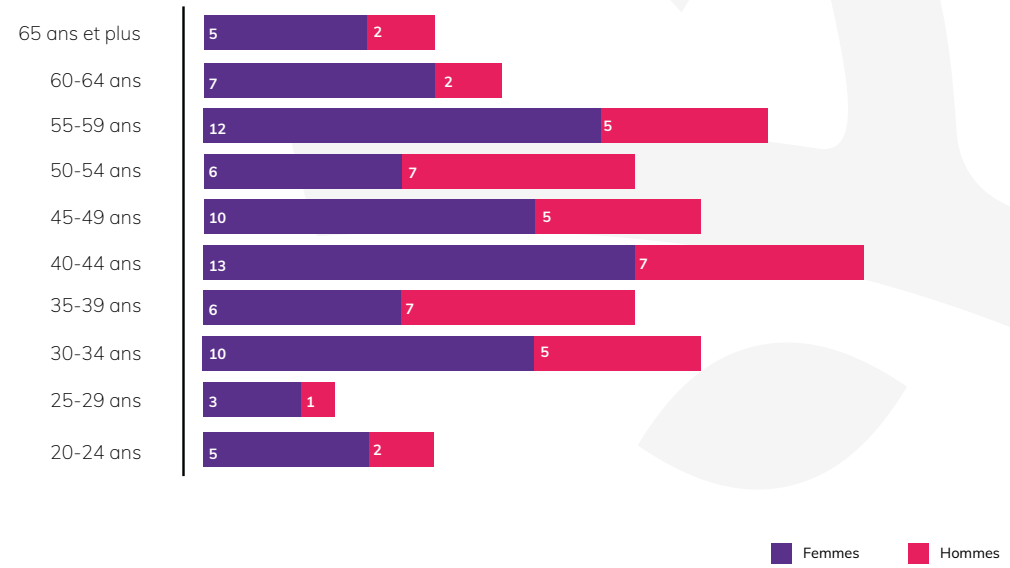

ATTIRER, FORMER ET SOUTENIR : LES LEVIERS DU HCÉRES POUR RELEVER LES DÉFIS

RESSOURCES HUMAINES

Le Hcéres, à l'instar de nombreuses institutions publiques, doit relever le défi constant d'attirer et de fidéliser ses personnels, face à une forte concurrence sur le marché du travail, notamment dans les domaines techniques et scientifiques. Dans une stratégie plus globale, le Haut Conseil doit accroître son agilité et son attractivité, en réponse aux évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'année 2024 a également marqué une étape importante pour le personnel du Hcéres et les équipes grâce à la mise en œuvre d'un système d'information des ressources humaines. Cet outil vise à moderniser la gestion des ressources humaines et à répondre aux besoins croissants en termes d'efficacité, de transparence et d'interaction avec les agents. En facilitant l'arrivée des personnels nouvellement recrutés, la gestion des congés et des entretiens professionnels mais aussi le suivi des compétences, le système d'information des ressources humaines représente un élément central de la transformation numérique de l'institution.

L'arrivée d'une nouvelle équipe des ressources humaines a également permis la mise en place de dispositifs d'accueil et d'accompagnement des agents.

Le Hcéres a par ailleurs continué de proposer à son personnel tout au long de l'année 2024 des opportunités de formation et de développement professionnel régulières. Les missions d'évaluation du Haut Conseil et leur suivi nécessitent en effet des expertises pointues, en évolution constante.

Enfin, ces initiatives ne peuvent que s'appuyer sur un dialogue social dense et constant. Comme en 2023, en plus des réunions régulières des instances, des groupes de travail mixtes réunissant des représentants de l'administration, des encadrants, des agents et des représentants du personnel ont été organisés tout au long de l'année, conformément à un agenda social établi de manière concertée. Les sujets suivants ont ainsi pu être abordés :

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que la prise en compte des handicaps, à travers notamment l'élaboration et le vote de deux plans d'actions dédiés ;
- la qualité de vie au travail (modalités du télétravail, médecine du travail, gestion du temps, etc.) ;
- les emplois, les compétences, les formations et les carrières.

Le premier Plan d'action triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Élaboré en groupes de travail réunissant la direction du Hcéres, les représentants du personnel, les référents Égalité et des agents volontaires, le premier plan d'action Égalité du Haut Conseil a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du comité social d'administration du 4 juillet. Sa mise en œuvre s'articule autour de cinq axes :

- Renforcer la gouvernance de la politique de l'égalité professionnelle et le dialogue social ;
- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Sans attendre ce document, le Hcéres a souhaité, dès le début de l'année 2023, développer une culture de prévention des risques liés aux violences et harcèlements sexuels et sexistes, lutter contre la discrimination, favoriser l'inclusion et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Des formations ont donc été rendues obligatoires pour tout le personnel, notamment les encadrants. Ce sont ainsi 33 agents (12 hommes et 21 femmes) qui ont continué à être formés sur ces sujets en 2024. De même, une formation spécifique et commune sur le thème « Lutter contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires : anticiper les enjeux et adopter les bons réflexes » à destination de la direction, des référents Égalité et des représentants du personnel a eu lieu le 21 novembre.

Les séances du comité social d'administration de l'année 2024

27 mars 2024

- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Rapport annuel d'activité 2023 du médecin du travail ;
- Rapport social unique 2023 ;
- Modifications du règlement des services ;
- Mise en place d'une campagne annuelle de fiche horaire des agents permanents ;
- Procédure de saisine du référent déontologue du Hcéres ;
- Modalités d'organisation du télétravail pendant la période des Jeux Olympiques 2024 ;
- Retour sur les résultats du questionnaire envoyé aux agents par les élus du personnel.

4 juillet

- Nomination des nouveaux référents égalité et laïcité ;
- Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Rapport annuel d'activité du référent laïcité dressant un état des lieux de l'application du principe de laïcité au Hcéres ;
- Bilan sur la mise en œuvre des nouvelles modalités du télétravail au Hcéres ;
- Modification de la saisine de la Commission de conciliation du Hcéres ;
- Point relatif à la médecine de prévention ;
- Modalités d'organisation du télétravail pendant la période des Jeux Olympiques 2024.

13 novembre

- Révision de la note relative à l'organisation du
- télétravail au Hcéres en date du 6 juin 2023 ;
- Point sur les locaux dans la perspective du déménagement ;
- Révision du règlement des services du Hcéres adopté en comité social d'administration du 27 mars 2024 ;
- Modification du reliquat et de la date du report des congés annuels et des jours de fractionnement.
- Bilan de formation 2023-2024 et plan de formation 2024-2025 ;
- Plan d'action relatif au handicap ;
- Charte des temps du Hcéres.

Les référents internes au Hcéres, nommés en 2023, (égalité, laïcité, handicap, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et déontologue) ont poursuivi leurs actions d'information et de sensibilisation du personnel, avec le soutien renouvelé de la direction.

Enfin, la communication interne a continué de faire l'objet d'une attention particulière en 2024 car elle joue un rôle primordial dans la bonne circulation de l'information et la cohésion des équipes. Parallèlement à la poursuite de la diffusion de la *newsletter* interne mensuelle et l'organisation régulière de manifestations conviviales, le Hcéres a souhaité renforcer son cycle de conférences internes.

Les conférences internes (7 février, 3 avril, 22 mai, 3 juillet, 9 octobre et 20 novembre 2024)

Initiées en 2023, les conférences internes se sont poursuivies en 2024. L'objectif est d'offrir aux personnels du Hcéres une formation continue intégrée à leur activité professionnelle, de favoriser leur familiarisation avec les pratiques de leurs collègues et de l'enseignement supérieur et de la recherche mais également de leur permettre de mieux comprendre les missions et les valeurs du Hcéres.

Six thèmes ont été abordés :

- L'utilisation grandissante des intelligences artificielles dans notre quotidien ;
- L'histoire de la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
- Les enjeux du pilotage des formations ;
- Les métriques d'évaluation et les indicateurs quantitatifs de performance ;
- Les diverses utilisations de l'analyse sémantique ;
- Les enjeux déontologiques dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

En 2024, les dépenses de personnel ont représenté 61% des dépenses du Hcéres. Elles se décomposent en trois grands postes :
la masse salariale pour les personnels administratifs et techniques ;

- les indemnités versées aux directeurs en délégation et aux conseillers scientifiques ;
- les indemnités versées aux membres du collège et aux experts ;
- les autres dépenses ressources humaines, comme la taxe sur les salaires, les allocations d'aide au retour à l'emploi, l'action sociale (dont les titres restaurant) ou encore la médecine de prévention.

Les dépenses de personnel, légèrement inférieures à celles de 2023, ont été maîtrisées, malgré la prise en compte de mesures générales (impact en année pleine du relèvement du point d'indice, augmentation du taux de prise en charge des titres de transport, revalorisation des montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps, etc.).

	Budget rectificatif 2024 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)
Traitement des personnels permanents	8 675 000 €	8 682 197 €
Indemnités des conseillers scientifiques	1 500 000 €	1 451 638 €
Indemnités des experts et membres du collège	3 502 000 €	3 501 874 €
Taxe sur les salaires	883 000 €	878 097 €
Autres dépenses Ressources humaines (dont action sociale, médecine de prévention et allocations de retour à l'emploi)	330 000 €	308 289 €
Total	14 850 000 €	14 822 095 €

TRAJECTOIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Pour l'année 2025, le Hcéres bénéficiera de nouveau d'un plafond d'emplois de 128 équivalents temps plein annuel travaillés et un nombre de 130 équivalents temps plein au 31 décembre. Ce maintien du niveau des équivalents temps plein annuel travaillés par rapport à 2024 garantira la montée en compétences des équipes, engagée depuis plusieurs années, tant sur les fonctions cœur de métier de l'évaluation que sur certaines fonctions support, afin de renforcer l'agilité organisationnelle et d'optimiser les processus internes.

Le Haut Conseil continuera de renforcer l'acculturation de son personnel, en mettant un accent particulier sur la formation professionnelle. Les efforts faits pour former et sensibiliser les personnels, à tous les niveaux, et notamment à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à la lutte contre les discriminations seront poursuivis, conformément aux engagements pris par le Hcéres dans le cadre de son tout premier plan d'actions Égalité entre les femmes et les hommes.

En parallèle, après le déploiement en 2024 d'un système d'information des ressources humaines performant, le Hcéres prévoit de développer un intranet qui facilitera la communication, la collaboration et l'accès aux informations pour l'ensemble de son personnel. Ce projet s'appuiera sur la mobilisation de ressources en interne et d'ateliers réguliers réunissant des agents volontaires.

Il est certain que la réalisation de ces objectifs ne peut reposer que sur un travail de proximité et soutenu avec les équipes mais également grâce au maintien d'un dialogue social riche et constructif avec les représentants du personnel.

BUDGET

Depuis le 1er janvier 2022, en tant qu'autorité publique indépendante de plein exercice, le Hcéres élabore et adopte son budget. À côté des ressources propres tirées de ses activités, la subvention reçue de l'État relève de deux programmes : le programme 150 (« *formations supérieures et recherche universitaire* »), qui représente la part principale, et le programme 172 (« *recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires* »).

LES RESSOURCES

En 2024, le Hcéres a reçu une dotation versée par l'État de 21 860 000 € (20 700 000 € sur le programme budgétaire 150 et 1 160 000 € sur le programme 172). Cette dernière a constitué près de 90 % de ses ressources.

Le Haut Conseil a également généré des recettes propres, atteignant un montant exceptionnel de 2 170 000 €, soit près de 10 % des ressources pour l'année 2024. Ces revenus proviennent des prestations d'évaluation réalisées à la demande d'entités publiques ou privées, en France comme à l'international, et facturées directement aux commanditaires. L'évaluation des instituts hospitalo-universitaires explique le montant en forte hausse en 2024.

Par ailleurs, de juin 2023 à fin décembre 2024, le Hcéres a sous-loué à une autre entité publique près de 300 m² de son ancien site situé dans le 13e arrondissement.

LES DÉPENSES

En 2024, le Hcéres a poursuivi, et même accentué, ses efforts de maîtrise budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement, hors frais de personnel, ont représenté un peu plus de 37 % des dépenses totales du Hcéres.

Parmi elles, 38 % ont été consacrées à l'immobilier, incluant les coûts classiques relatifs au loyer, aux charges associées ainsi qu'au service de nettoyage régulier des locaux. De façon exceptionnelle, ces dépenses ont également couvert une partie des travaux de remise en état du site, situé rue Albert Einstein, dans le cadre de la fin du bail intervenue en janvier 2025.

Les autres postes de dépenses importants pour le Hcéres sont les compensations versées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise à disposition de conseillers scientifiques ainsi que les dépenses liées au numérique. En outre, les contraintes liées aux coûts des déplacements dans le contexte des Jeux Olympiques ont conduit à accentuer l'effort de régulation sur ce poste.

Enfin, en 2024, les dépenses d'investissement ont été plus élevées qu'habituellement, le Hcéres ayant dû verser une caution de 222 000 € dans le cadre du bail qu'il a signé pour accueillir ses agents sur un nouveau site provisoire situé dans le 2e arrondissement de Paris.

	Budget rectificatif 2024 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)
Dépenses de personnel (y compris le compte d'affectation spéciale pensions)	14 850 000 €	14 822 095 €
Autres dépenses de fonctionnement	9 120 000 €	9 063 902 €
Dépenses d'investissement	282 000 €	279 501 €
Total	24 252 000 €	24 165 498 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN 2023

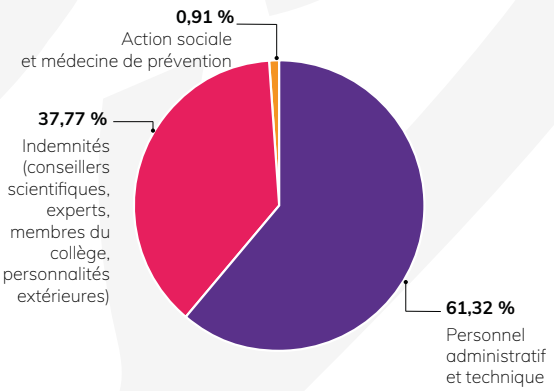

RÉPARTITION DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023 (EN CRÉDITS DE PAIEMENT)

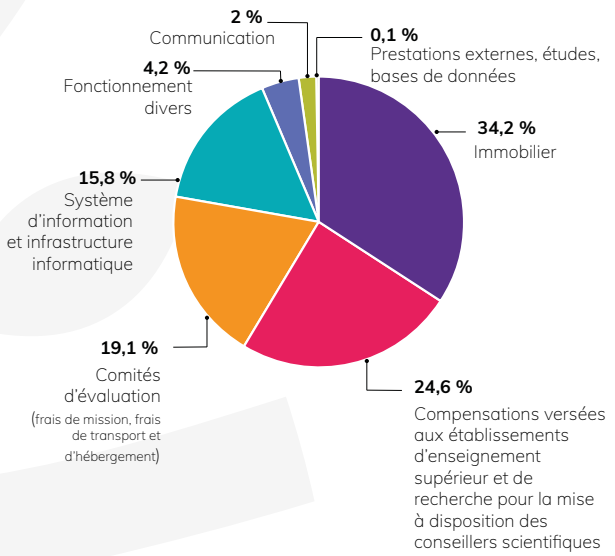

Enfin, le Hcéres s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche proactive de mutualisation de ses achats, en adhérant régulièrement à des groupements de commandes et en faisant appel à des centrales d'achats publiques. La répartition par type de marché en cours d'exécution au Hcéres est représentée ci-après :

MARCHÉS > 40 000 € HT (2023)

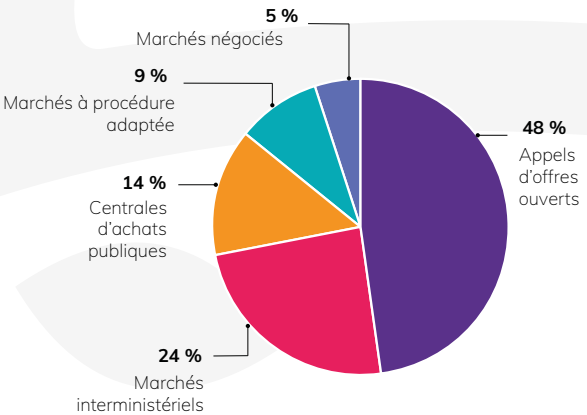

TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

L'expansion des activités et l'augmentation générale des prix des biens et services ainsi que les diverses mesures sociales pèsent sur les dépenses du Hcéres. Leur maîtrise devra être poursuivie, tout en portant parallèlement une attention particulière aux ressources propres.

Des efforts de rationalisation devront donc être maintenus sur les principaux postes de dépenses, en particulier les locaux. À l'issue de la période d'installation temporaire dans le 2e arrondissement, une relocalisation dans des espaces de surface équivalente, situés dans un bâtiment entièrement rénové, certifié haute qualité environnementale tout en offrant un loyer modéré, permettra de réduire les coûts immobiliers et de renforcer le collectif de travail.

Par ailleurs, en complément des économies réalisées, le Haut Conseil continuera de développer les évaluations menées en France et à l'étranger dans le cadre de la croissance de ses ressources propres. Cette démarche constituera un levier essentiel pour garantir la viabilité de son budget et la réalisation de ses projets.

Crédits photos
Benjamin Girette | Hcéres

Évaluation • Recherche • Enseignement supérieur

Hcéres

19, rue Poissonnière
75002 Paris, France